

INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN COOPÉRATION

M I S S I O N O R N I T H O L O G I Q U E

A U C A P D E N A Z E

Fetite côte - Sénégal

LE CAF DE NAZE NOUVELLE RESERVE NATURELLE
AU SENEGAL



coté EFIQ ROTI

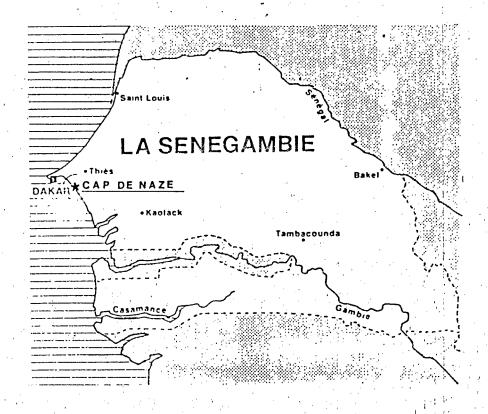
Septembre 1986

ORSTOM Fonds Documentaire

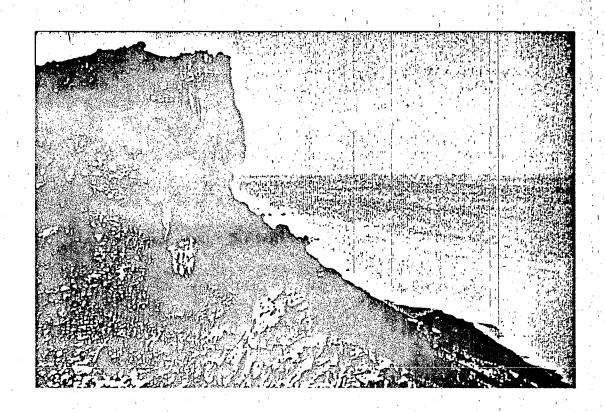
N°: 26.827

Cote : B

gro



LE CAP DE NAZE Localisation géographique sur le littoral de la Petite Côte au Sénégal



Aspect de la falaise au nord du Cap de Naze

NOTE D'INTRODUCTION

Au cours de mes différents séjours outre-mer (20 années) effectués successivement en Afrique Centrale, Pacifique Sud (Polynésie) et Afrique de l'Ouest, parallèlement à mes activités traditionnelles (Dép. A. étude globale des phénomènes naturels, observatoires géophysiques), j'ai consacré la quasi totalité de mon temps disponible à l'étude du milieu naturel, activité orientée plus particulièrement sur l'ornithologie, l'écologie et la protection du milieu naturel.

Au terme d'un séjour de huit années au Sénégal, lors de mon retour en France en 1984, je laissais en suspens un travail entrepris en 1981 dans le domaine de l'ornithologie et de la protection du milieu naturel sur la Petite Côte. A cette époque, je prenais la décision d'une nouvelle orientation professionnelle, pour me rapprocher du Département B, afin d'élargir mon mode d'action dans le domaine des disciplines zoologiques. Cette orientation devait me permettre dans un premier temps, d'assurer le suivi de mes dernières activités au Sénégal concernant l'étude précise d'une espèce avienne, ainsi que l'élaboration du projet de protection d'un site naturel présentant un intérêt particulier pour l'avifaune de passage sur cette zone côtière de l'Ouest Africain.

Dans le cadre du Département B "Milieux et Sociétés", j'ai reçu le meilleur accueil à l'UR B 11 et j'ai pu exposer mes motivations immédiates afin de solliciter l'octroi d'une mission ponctuelle au Sénégal en 1986.

Dans cette circonstance, Mr.J.L.GUILLAUMET (responsable de l'UR B 11 au Dép.B), m'a accordé le crédit financier pour envisager une telle action. Cette décision m'a permis de trouver l'extension nécessaire à la poursuite de mon activité en ornithologie. C'est dans ce contexte, que j'ai réalisé une mission sur la Petite Gôte au Sénégal, durant la période de la migration prénuptiale de l'avifaune paléarctique, en Mars, Avril et Mai 1986.

En réunissant les différents éléments de son exécution ainsi que le développement de la motivation scientifique, ce document constitue donc la synthèse de ce travail dans le cadre de cette mission.

OBJECTIFS DE LA MISSION

- 1) Accentuation des observations sur la présence dans le massif du Cap de Naze, (zone littorale de la Petite Côte au Sénégal) de Monticola s. solitarius (Merle bleu) et recherche de la nidification éventuelle de l'espèce sur ce site, en fonction de quelques indices que j'avais observés durant les cycles climatiques des années 1983-1984.
- 2) Observation de la migration prénuptiale et du séjour temporaire de certaines espèces sur le massif du Cap de Naze, afin de mieux apprécier l'aspect attractif de ce site sur l'avifaune du système paléarctique-afro-tropical.
- 3) Etant l'initiateur du projet de protection de la zone du Cap de Naze, sur l'invitation de la Direction des Parcs Nationaux du Sénégal, participation à la mise en oeuvre de la nouvelle Réserve Naturelle de Popenguine englobant essentiellement le massif du Cap de Naze.

PREPARATION ET TRAVAUX PRELIMINAIRES

L'objectif 1 de ce programme de mission faisait l'objet d'une certaine priorité, en raison des présomptions formulées sur la nification éventuelle de M. solitarius (Merle bleu) au Cap de Naze, et de l'importance que cette observation pouvait avoir ensuite pour l'étude de cette espèce dans l'extension de sa migration au sud du Sahara.

Indépendamment de l'expérience déjà acquise au Sénégal de 1981 à 1984 et en complément d'une littérature encore peu importante sur la biologie de cette espèce, il convenait que je me familiarise au mieux avec son comportement en période de reproduction. Cela a fait l'objet d'un long travail, mais relativement complet. Avec les informations du Centre Ornithologique Rhônes-Alpes, (C.O.R.A. Université de Lyon I) j'ai localisé deux secteurs de nidification en zone nord-méditerranéenne, et c'est dans les meilleures conditions pratiques que j'ai pu observer avec précision tous les aspects de la reproduction de la race occidentale Monticola s. solitarius, depuis la période prénuptiale jusqu'à la dispersion des jeunes. (Février-Août 1985)

A l'appui de ce travail préliminaire, je disposais d'une expérience qu'il m'était possible de répercuter avec efficacité sur la zone d'étude du Cap de Naze en disposant d'éléments d'appréciation essentiels.

Far ailleurs, j'ai poursuivi un dépouillement bibliographique concernant les travaux réalisés sur cette espèce afin de recueillir des données récentes, notamment sur la nidification et les aspects de la migration. Ce travail a été réalisé successivement à l'Université de Lyon I, bibliothèque C.O.R.A du Laboratoire de biologie animale et de zoologie, ensuite à la Station Biologique de la Tour du Vallat. (Camargue)

Dans le cadre de cette préparation, j'ai bénéficié de quelques contacts avec certains spécialistes qui m'ont été très utiles et avec lesquels j'ai pu évoquer ce travail au Cap de Naze et mon action ultime concernant l'observation d'un processus de sédentarisation du Merle bleu qui semblait s'amorçer sur ce secteur de région.

En premier lieu, il convient de mentionner tout l'intérêt que Mr. Paul Isenmann (Centre d'Etudes Phytosociologiques et Ecologiques - C.N.R.S. Montpellier) m'a exprimé pour le développement de ce travail.

Dans le prolongement de cette relation, je suis entré en rapport avec Mr.J. Hellmich, Haegemer Berg 7 D - 3057 NEUSTADT RFA, avec lequel j'ai entretenu une correspondance suivie, ce qui m'a permis un échange interessant de données. Mr. Hellmich a été consulté pour l'espèce Monticola solitarius en Europe de l'Ouest par l'éditeur de "Birds of the Vestern Palearctic".

Enfin Mr. Michel CONDAMIN (Institut Fondamental d'Afrique Noire, IFAN - Université de Dakar) a eu l'amabilité d'assurer le prolongement de mes observations au Cap de Naze après mon départ en 1984, lors des passages de la migration en Octobre-Novembre 84 et au printemps 85. Cette collaboration a fait l'objet d'un échange de correspondance pour commenter les données recueillies au cours de cette période,

Le second objectif de cette mission était logiquement lié dans ces circonstances au premier point. Durant les heures consacrées sur le terrain à l'observation du Merle bleu, il convenatt dans le même temps d'apprécier avec la meilleure exactitude quelques paramètres concernant le passage des autres espèces en migration sur le massif du Cap de Naze. Ce secteur de côte rocheuse au Sénégal, n'avait pas fait l'objet jusqu'à notre intervention en 1981, d'une surveillance systématique et par conséquent d'un suivi régulier sur l'avifaune de passage. Pour developper cet aspect, l'assistance d'un collègue ornithologue aurait été nécessaire. Néanmoins, j'ai pu bénéficier fortuitement de l'aide d'une équipe d'ornithologues allemands, qui travaillaient également sur les mouvements de certains migrateurs dans la zone littorale de la Petite Côte. Dans la circonstance de cette rencontre, j'ai participé à leurs opérations de captures et de bagages au Cap de Naze et sur la concession du centre ORSTOM de Mbour, biotope différent mais également très attractif au passage de la migrations et sur lequel nous avons reussi la capture d'un sujet femelle de Merle bleu. L'impromptu de cette collaboration m'a facilité grandement la tâche dans certaines de mes investigations.

Quant au dernier objectif de cette mission, il concernait la protection et la conservation de l'écosystème du Cap de Naze. Cette action constituait l'aboutissement logique de mon travail sur ce secteur de la Pétite Côte, sa finalité m'étant apparue évidente en raison de la détérioration de l'équilibre écolologique résultant essentiellement de l'explosion démographique humaine et animale (développement anarchique des activités de villégiature du monde extérieur et déforestation, surpaturage émanant de la population rurale et de ses troupeaux). C'est dans le cadre d'une concertation avec la Direction des Parcs Nationaux au Sénégal en 1983, que j'ai établi une étude de fond concernant le secteur du Cap de Naze. Le but de ma démarche était de susciter l'attention des autorités sénégalaises sur l'opportunité d'une protection appropriée à ce site. Ce travail a reçu l'agrément des autorités du Sénégal et au terme de l'année 1984, le principe de la création d'une Réserve Naturelle était adopté. Une mise en oeuvre technique préliminaire devait commencer durant la période de ma mission au Sénégal et dans cette circonstance, j'étais invité par la Direction des Parcs Nationaux, à participer à ce travail.

Je me suis préparé à cette dernière éventualité en me familiarisant particulièrement sur les aspects techniques et la réglementation internationale concernant la gestion de la faune sauvage et des aires protégées. Travail réalisé avec les publications et documents officiels

de l'U.A.O. - U.I.C.N. - Environnement Africain, Cahiers d'Etude du Milieu et d'Aménagement du Territoire - et des publications de l'ORSTOM.

Au cours de cette préparation, j'ai été sollicité précisément par le Conseil International pour la Protection des Oiseaux (C.I.P.O., 219c Huntingdon Road, Cambridge, CB3 ODL - England) dans le cadre de son programme sur les oiseaux migrateurs, afin d'établir un dossier relatif à mes observations ornithologiques réalisées au Sénégal, assorti des commentaires écologiques concernant les aspects du passage de la migration sur la zone littorale de la Petite Côte.

J'ai rédigé un document de synthèse en 1985. Sur la base de mes observations d'avifaune réalisées sur différents secteurs de la Petite Côte au Sénégal, j'ai mis en évidence la dégradation actuelle de plusieurs biotopes notamment en zone humide et les nuisances liées aux interférences diverses depuis l'accroissement du grand tourisme, la pression de chasse jusqu'à la déforestation due au monde rural dans un contexte économique récent. L'incidence de ce travail m'a permis de mettre en évidence l'expérience en cours au Cap de Naze sur le thème de la protection de ce site, dans un objectif de revalorisation et de développement culturel local.

Ce document a reçu le meilleur accueil dans cet organisme, dont je reste correspondant. (lettre du 17/1/85 Z.J. Karpowicz, Assistant Programm Director)

FINANCEMENT

Le financement initial avait été estimé à 49.400 FF. Compte tenu des réaménagements budgétaires dans le département B, et des répercutions restrictives sur les budgets des U.R. de ce département, l'attribution financière pour la réalisation de cette mission a été ramenée à 35.000 FF (circulaire du 29 Février 1986 - J.L Guillaumet, Responsable de l'UR B 11 - Budget 1986).

En définitive la fiche d'autorisation de dépenses (211/X/O1) présentait par chapitre les crédits suivants :

Chapitre 690: 25.000 FF (1.250.000 CFA) Chapitre 644: 2.000 FF (100.000 CFA)

soit globalement 27.000 FF (1.350.000 CFA)

BILAN FINANCIER

Les engagements de dépenses au cours du déroulement de la mission se sont traduits sous la forme suivante :

- Voyage aérien MARSEILLE-DAKAR-MARSEILLE	7.430 FF
- Supplément de bagages, transport matériel scientifique et documents	2.111 FF
- Relevés récapitulatifs des dépenses de matériel N°1 et 2	5.287 FF
- Relevés récapitulatifs des dépenses de personnel N·1 et 2	1.380 FF
Dépenses au titre du Chapitre 690 = 14.828 FF	
Dépenses au titre du Chapitre 644 = 1.380 FF	
Total des dépenses = 16.208 FF	
Crédit résiduel disponible sur le Chapitre 690 Crédit résiduel disponible sur le Chapitre 644 Crédit résiduel total disponible	10.172 FF 620 FF 10.792 FF

COMMENTAIRE

1) Les dépenses ventilées au titre du chapitre 690 concernaient, pour l'essentiel, le carburant du véhicule de service mis à ma disposition par le Centre ORSTOM de Dakar-Hann (camionette 404 Diesel). Ce véhicule m'était indispensable pour assurer, d'une part, les rotations journalières entre l'agglomération de Mbour et les localités de Guereo-Popenguine-Yennesur la zone littorale de la Petite Côte, et les liaisons annexes avec la Direction de l'ORSTOM et la Direction des Parcs Nationaux à Dakar.

La partie restante des dépenses de fonctionnement matériel représente des frais qui se sont avérés indispensables, notamment pour la reproduction documentaire (photocopies, photographies) et la contribution matérielle à la mise en oeuvre du balisage préliminaire de la Réserve Naturelle de Popenguine.

- 2) Les dépenses ventilées au titre du chapitre 644 furent motivées par l'assistance pratique sur le terrain (quasi permanente) du personnel local, notamment pour la surveillance des secteurs d'observations, l'acheminement du matériel sur le terrain, enquêtes près des populations locales et prospections de routine sur la zone d'étude du Cap de Naze.
- 3) Au cours du déroulement de cette mission, je me suis imposé une gestion rigoureuse, facilitée d'ailleurs, par l'assistance de l'ORSTOM au Sénégal, notamment avec les services du Centre de Géophysique de Mbour.

En conséquence, il est apparu au terme de la mission un reliquat de crédit, qui devait être employé pour le fonctionnement d'un troisième mois de mission qui n'a pas eu lieu. Ce reliquat restait disponible pour le prolongement de mon travail, dans l'éventualité d'une nouvelle mission au Sénégal (Juillet-Août) au titre du département A dont le projet avait été formulé.

SUPPORT LOGISTIQUE

Dans la mise en oeuvre de cette mission au Sénégal, j'ai bénéficié grandement de tout le support logistique de l'ORSTOM sous la forme suivante :

- Direction de l'ORSTOM au Sénégal, Centre de Dakar-Hann Service Administratif : Accueil sur la place de Dakar Service Financier : Caisse d'avance et ventilation des dépenses Secrétariat : Courrier et relations extérieures
- Garage ORSTOM : entretien et suivi du véhicule mission
- Centre ORSTOM de Bel-Air : relation et assistance du Laboratoire de Zoologie

- Centre de Géophysique ORSTOM de Mbour : Base de travail et hébergement. Utilisation du service entretien de la Station. Accès à l'infrastructure administrative (bureau, bibliothèque, photocopie)

Indépendamment du cadre de l'ORSTOM, j'aurais eu également la possibilité d'installer une base de travail à la Mission Catholique de Popenguine dont l'implantation est très proche du massif du Cap de Naze. Cette éventualité était envisagée pour assurer avec le maximun d'efficacité le suivi de la nidification du Merle bleu, si elle avait eu lieu.

Dans ma collaboration avec les Parcs Nationaux du Sénégal, j'ai bénéficié pendant quelques jours, sur le terrain, d'une équipe des gardes des Parcs Nationaux sous la direction de Mr. l'Aspirant EL HADJI OMAR DIA, responsable de la mise en oeuvre de la Réserve Naturelle de Popenguine.

MATERIEL DE BASE ENGAGE SUR LE TERRAIN

Transport	Véhicule camionnette 404 Diesel (ORSTOM-Dakar)
Instruments optiques	Jumelles 10x25 Jumelles 8x56 Jumelles 12x63 *
	Télescope système Celestron Maksutov-Cassegrain
	de 90 m/m et accessoires
Matériel topographique	Boussole Meridian-Pery *
	Baromètre - Altimètre Thommen-Everest
	Podomètre Multipied
	Curvigraphe Morin
Appareil photographique	Asaki-Pentax 24x36 et accessoires *
Son	Lecteur et enregistreur de cassette MC 8332 *

(*) Matériel personnel.

CALENDRIER ET CHRONOLOGIE DES DIFFERENTS ASPECTS DE LA MISSION

24/3/86 - Départ Aéroport Marseille-Marignane

24/3/86 - Arrivée à Dakar, prise en charge par MM. FAMBITAKOYE et MOURGUES, Géophysiciens.

Prise de contact avec l'administration de l'ORSTOM à Dakar-

Hann

Retrait véhicule mission au garage ORSTOM-Dakar (Camionnette 404 Diesel 8522 TTTAI) km départ : 8283

25/3/86 - Entretien avec Mr. DALMAYRAC, directeur de l'ORSTON au Sénégal Contact avec MM. ROY et CONDAMIN à l'Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN)

Entrevue avec Monsieur le Directeur de l'IFAN
Entrevue avec Mr. le Chef de Service du Laboratoire de Zoologie de l'IFAN

26/3/86 - Arrivée sur le Centre Géophysique ORSTOM à Mbour Organisation de l'implantation comme base de travail

27/3/86 - Fréparatifs pour commencer la campagne des observations sur le massif du Cap de Naze et première incursion de reconnaissance sur les secteurs de Popenguine-Guereo

28/3/86 - Première liaison sur Popenguine et le Cap de Naze - Prospection au Sud de Mbour, zone de Joal et Palmarin

29/3/86 - Liaison sur le secteur de Yenne et prospection de la zone rocheuse sur le littoral - observations

du 30/3/86 au 2/4/86 - Liaison Popenguine-Cap de Naze - Prospection, observations

O2/4/86 - Arrivée sur le Centre ORSTOM de Mbour d'une équipe d'ornithologues allemands, en provenance de la Station d'Ecologie de Richard-Toll. En raison d'une mauvaise coordination, le Centre de Mbour n'était pas en mesure d'accueillir cette équipe; j'ai donc assuré personnellement son hébergement

03/4/86 - Audience accordée par Mr. le Préfet du département de Mbour, exposé des objectifs de ma mission au Cap de Naze.

03/4/86 au 09/4/86 - Liaisons permanentes sur Popenguine et le Cap de Naze, suite des observations ornithologiques.

10/4/86 - Première séance de travail à la Direction des Parcs Nationaux à Dakar sur la création de la Réserve Naturelle de Popenguine (R.N.P.).

11/4/86 au 21/4/86 - Liaisons permanentes sur Popenguine et le Cap de Naze, suite des observations ornithologiques.

22/4/86 - Contact avec la direction de l'ASECNA à Dakar pour retirer les données climatologiques de la station da Dakar-Yoff. Entretien avec Mr. CONDAMIN à l'IFAN.

23/4/86 - Entretien à Dakar avec Mr. Morel, responsable de la Station Ecologique de l'ORSTOM à Richard-Toll.

24/4/86 - Liaison de contrôle ornithologique sur le secteur de Yenne; liaison sur Popenguine et le Cap de Naze, suite des observations.

25/4/86 au 29/4/86 - Liaisons permanentes sur Popenguine, Cap de Naze, et guéréo, suite des observations ornithologiques.

30/4/86 - Contacts avec l'ASECNA à Dakar et le service Océanographique del'ORSTOM à Thiaroye.

01/5/86 - Liaison sur Popenguine et le Cap de Naze, suite des observations ornithologiques, début des opérations concernant la mise en oeuvre de la R.N.P.

02/5/86 au 05/5/86 - Liaisons permanentes Popenguine, Guéréo, Cap de Naze, suite des observations ornithologiques et travaux préliminaires sur la R.N.P.

06/5/86 - Liaison Parcs Nationaux à Dakar, séance de travail avec Mr. DUPUY, Directeur des Parcs Nationaux au Sénégal. Travaux au Cap de Naze avec Mr. E.H.O. DIA, responsable de la mise en oeuvre de la R.N.P.

07/5/86 - Liaison Dakar et contact avec Mr. DUPLANTIER au Laboratoire de Zoologie de l'ORSTOM à Bel-Air.

8-9/5/86 - Liaison Popenguine-Cap de Naze - suite des observations ornithologiques et travaux préliminaires sur la R.N.P.

10/5/86 - Liaison Guereo-Cap de Naze - suite des observations ornithologiques et travaux préliminaires sur la R.N.P.

11/5/86 - Liaison Parcs Nationaux Dakar, Guereo, Popenguine, Cap de Naze continuité des observations ornithologiques et travaux préliminaires sur la R.N.P. Participation de Mr. E. DIA, et de Mr. P. NDYAE, Botaniste (professeur faculté des Lettres et Sciences Humaines - Université de Dakar)

12/5/86 - Liaison Popenguine, Cap de Naze et Guereo

13/5/86 - Liaison Dakar. Entretien avec Mr. DALMAYRAC, commentaire sur la déroulement de ma mission - entretien avec Mr. DIA à la Direction des P.N. concernant la poursuite des opérations sur la R.N.P.

13/5/86 - Le Conseil des Ministres, réuni au Palais de la République sous la Présidence du Chef de l'Etat, Mr. ABDOU DIOUF, a examiné et adopté le projet de décret portant création de la Réserve Naturelle de Popenguine

14/5/86 - Liaison Popenguine-Cap de Naze - suite des observations ornithologiques et des travaux préliminaires sur la R.N.P.

15/5/86 - Liaison Guereo-Popenguine-Cap de Naze et lagune de la Nougouna, inspection de ces différents secteurs avec Mr. F. BAILLON, ornithologue ORSTOM à Mbour

16/5/86 - Liaison Dakar : travaux d'entretien du véhicule mission au garage ORSTOM - Entrevue avec Mr. DALMAYRAC et contact avec Mr. SOURNIA délégué de l'U.I.C.N. pour l'Afrique de l'Ouest

17-18/5/86 - Liaison Guereo-Cap de Naze-Popenguine, suite des observations ornithologiques et des travaux préliminaires sur la R.N.P.

19/5/86 - Liaison Popenguine-Ndeyane-Nougouna-Toubab Dialao et Ndiass - Contrôle ornithologique des zones périphériques du Cap de Naze

20/5/86 - Liaison Dakar - travaux à la bibliothèque de l'IFAN

21/5/86 - Liaison Popenguine-Ndeyane et massif de Toulbia au N.E. de Popenguine : reconnaissance ornithologique de ces différents secteurs accompagné de Mr.F.BAILLON

22/5/86 - Liaison Dakar : réunion de travail à la Dir. des P.N. avec Mr. DUPUY et Mr.E.H.O.DIA - Liaison Popenguine-Cap de Naze - continuité des opérations préliminaires concernant la R.N.P.

23/5/86 - Liaison Dakar, Laboratoire de Zoologie - Entretien avec Mr. DALMAYRAC - avec Mr. SOURNIA, de l'U.I.C.N. et Mr. MOREL

24/5/86 - Liaison Popenguine-Cap de Naze: observations ornithologiques, achévement de la première phase de travail concernant la mise en oeuvre préliminaire de la R.N.P. - Préparation sur le Centre ORSTOM de Mbour des premiers panneaux de balisage de la R.N.P.

25/5/86 - Liaison Dakar, direction des Parcs Nationaux - liaison Popenguine-Cap de Naze et Guereo - Mise en place des panneaux de balisage et de protection sur les points d'accès les plus importants de la R.N.P. (conjointement avec l'équipe des Parcs Nationaux et l'ORSTOM). Ce travail a été ma dernière intervention dans la mise en oeuvre préliminaire de la R.N.P.

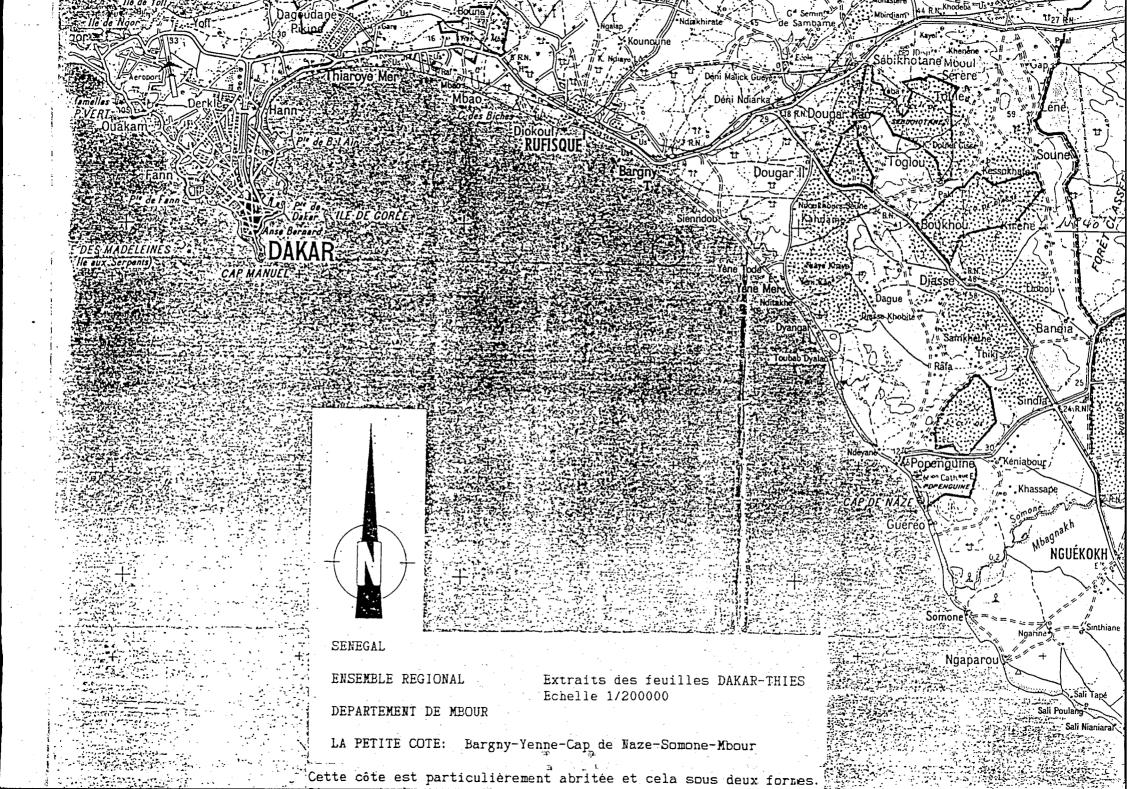
26/5/86 - Liaison administrative à la Direction de l'ORSTOM Dakar-Hann Entretien avec Mr. DALMAYRAC - liquidation de la procédure administrative et financière de la mission 27/5/86 - Départ Aéroport de Dakar-Yoff - Arrivée aéroport Marseille-Marignane

BILAN D'ACTIVITE

L'ensemble de l'action développée au cours de la période du 24/3/86 au 27/5/86, soit 65 jours de mission se traduisant ainsi :

- Kilomètrage véhicule réalisé en fin de mission : 10.104
- . 50 jours d'activité sur le terrain
 - 213 heures de prospection et d'observation
 - 265 km de parcours pédestres sur le terrain

$E S Q U I S S E \qquad G E O G R A P H I Q U E$



ESQUISSE GEOGRAPHIQUE DE LA ZONE LITTORALE

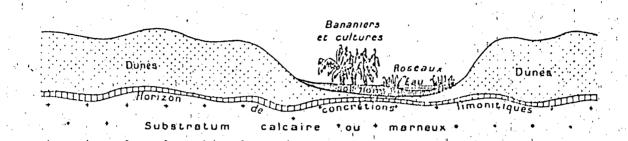
DU CAP DE NAZE

L'espace concerné dans cette étude s'étend depuis Yenne-sur-Mer, au sud-est de Bargny, jusqu'à l'estuaire de la Somone, situé à dix huit kilomètres plus au sud; il est compris entre 14°30' et 14°36' de latitude nord, 17°04' et 17°09' de longitude ouest.

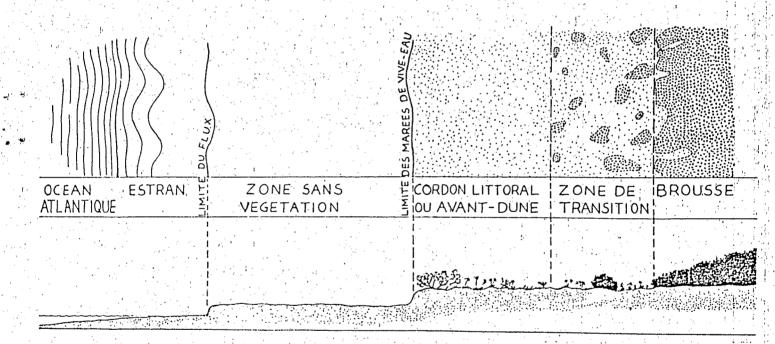
On peut considérer ce petit secteur de région appartenant à une zone de transition, située entre la presqu'île du Cap Vert proprement dite à l'ouest, et l'intérieur du pays qui se développe immédiatement à l'est. En raison de ses caractéristiques géomorphologiques, le Cap de Naze constitue de toute évidence, une transition naturelle sur la ligne littorale qui s'étend au sud.

GEOLOGIE, GEOMORPHOLOGIE

Le cadre géomorphologique qui caractérise cette partie littorale de la Petite Côte est constitué par une alternance de parties basses, d'estuaires, marigots et de falaises plus ou moins élevées. A partir du village de Yenne, la côte est franchement caractérisée par une falaise continue, mais abaissée sous l'influence de plusieurs talwegs côtiers et se termine au sud, un peu avant l'estuaire de la Somone, par le Cap de Naze. C'est la bordure océanne du horst de Ndiass, qui commence à l'extrême sud-est de Dakar et s'étend vers l'intérieur jusqu'à Diam-Niade et Sebikokane. Au niveau des localités de Nditarh et de Niangol, la falaise peu élevée laisse cependant apparaître des stratifications entrecroisées correspondant au facies littoral du Maestrichtien (Cap Rouge). Un peu plus au sud, on observe une formation un peu différente, un tuf volcanique complexe et ensuite on rencontre en bancs superposés, avec alternance de calcaires argileux et de marnes, une roche de la base du Paléocène. Immédiatement au sud de Popenguine, réapparaît le Maestrichtien avec une falaise plus ou moins escarpée qui domine la mer et s'étend au sud sur près de deux kilomètres. C'est le massif du Cap de Naze, très pittoresque, qui termine sur ce secteur, la côte rocheuse proprement dite. Les plages comportent généralement un cordon sableux qui soit isole la mer d'une lagune d'extension variable, soit repose sur un "bed-rock" qui affleure largement depuis les petits fonds bordant la plage.



Coupe type d'un talweg en eau



Coupe schématique W-E du cordon littoral, au nord du Cap de Naze et Popenguine, entre le village côtier de Ndéyane et la lagune de la Nougouna et près de l'embouchure de la Somone sur la zone sud du Cap de Naze

OROGRAPHIE

Sur ce secteur du littoral et sa proche bordure continentale, l'ensemble structural n'est pas très important mais assez significatif cependant pour engendrer un paysage relativement diversifié par rapport à celui de l'arrière pays dont la monotomnie est évidente. Le horst de Ndiass influence dans son extrême limite au sud-ouest, l'aspect topographique de cette zone. Le massif de Ndiass, tout proche, qui s'élève d'ouest en est, s'interrompt précisément au sud-ouest sur la ligne de falaise côtière. Pour toute la zone concernée, on peut découvrir des vallonnements assez inattendus ainsi que des affleurements rocheux, mais la cote d'altitude de ces collines ne dépasse pas 50 mètres, le point culminant étant le Cap de Naze qui atteint 74 mètres sur la hauteur de la façade maritime.

HYDROGRAPHIE

Il n'existe pas de cours d'eau vraîment permanent sur la zone considérée. Le réseau hydrographique est constitué par des talwegs, de largeur variable, bordés par des berges sableuses plus ou moins abruptes, l'eau s'écoule dans des ravinements plutôt étroits qui sillonnent la couverture sableuse du fond. La notion de bassin ou de versants est très aléatoire. Certains talwegs drainent effectivement une partie importante du secteur, mais il subsiste de larges espaces sans ruissellement bien significatif et dont l'écoulement s'effectue indifféremment.

Pour illustrer cet aspect hydrographique dont la notion est importante sur le plan ornithologique, il convient de mentionner deux points caractéristiques qui constituent deux biotopes attractifs en zone humide encadrant providentiellement le massif du Cap de Naze au nord et au sud. Cette disposition semble très favorable pour fixer temporairement, aux passages de la migration, les espèces aviennes du système Paléarctique-Afro-tropical.

En premier lieu, il s'agit du talweg de Niass à Ndiogop dont la partie la plus interessante est située au nord-ouest des villages de Popenguine et Ndeyanne. Cette dépression sinueuse commence au sud-est de Dialao et traverse une série gréseuse par une gorge étroite et pittoresque pour finir à proximité de Ndiogop dans une zone lagunaire et marécageuse (lagune de la Nougouna). A Diabla, au coeur du défilé, dans les grès, il faut noter toute l'importance d'une résurgence permanente d'eau douce située à moins de 3 km du littoral. Sur ce secteur subsiste encore une relique forestière du domaine subguinéen.

Le second point, qui conserve toujours son importance (mais réduite) malgré la constante dégradation de son biotope, c'est la Somone. "Cours d'eau" subséquent, elle collecte sur sa gauche les eaux de la Cuesta de Thies et sur la rive droite, un réseau de talwegs drainant des grès argileux des secteurs de Gap, Soune, Dobour, Bandia

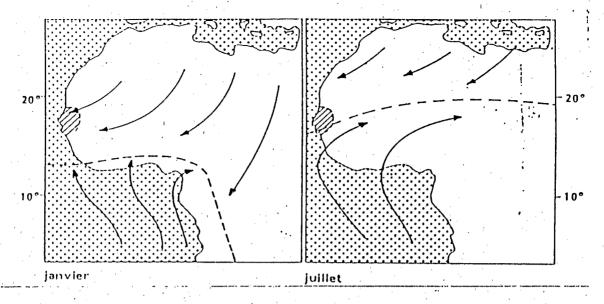
et Keniammbour. Le lit est très irrégulièrement en eau et depuis quelques années sans écoulement appréciable sur la plus grande partie de son cours. Le cordon sableux ne ferme pas complétement l'embouchure, ce qui permet le maintien d'un état lagunaire variable mais encore important, dans lequel subsiste difficilement une mangrôve à palétuviers.

CLIMATOLOGIE

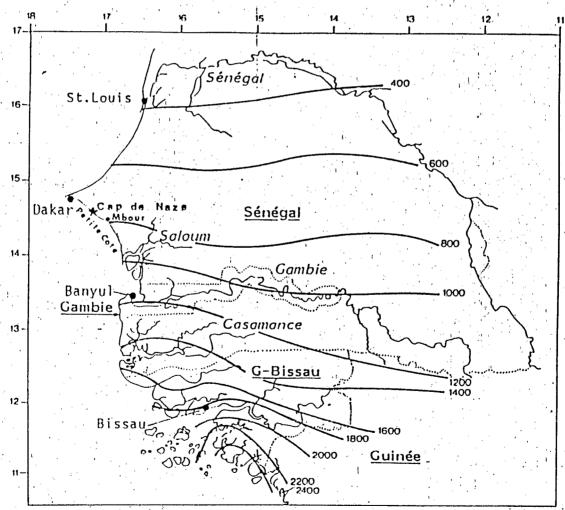
Les conditions climatiques semblent encore proches de celles, très clémentes, de la presqu'île du Cap Vert. Ce secteur côtier se trouve sous l'influence des climats désignés par A. Aubreville comme sahélosénégalais côtier et sahélo-sénégalais (A. Aubreville 1949). Globalement, cette zone est soumise au climat sahélo-soudanais, (carte de la végétation de l'Afrique au sud du Tropique du Cancer, UNESCO 1959) mais le concept de zone sahélo-soudanienne reste assez difficile à cerner. Les facteurs climatiques sur lesquels on se base généralement, sont susceptibles de fluctuations très irrégulières dans le temps. (J.R.Durand - C.Levêque 1980) Le secteur concerné est situé approximativement au milieu du "balancement" du F.I.T. (Front Intertropical), mouvements de va-et-vient vers le nord puis vers le sud, des masses d'air qui constituent la mousson. Les conditions climatiques liées au mouvement annuel du F.I.T sont essentielles pour l'existence des oiseaux terrestres. L'étagement des faunes selon des zones orientées E.W. étagement en latitude comportant du nord au sud une augmentation des éléments soudaniens et soudano-guinéens, supplantent progressivement les éléments sahéliens. Cette gradation est évidente à l'observation de l'avifaune de savane et de forêt sèche. Cette composante fondamentale qui caractérise l'évolution climatique annuelle est devenue relativement fluctuante au cours de ces dernières décennies. Cette situation s'est traduite par un processus de rigueur climatique avec une tendance persistante à la désertification. Cependant, ce climat régional se développe au cours du cycle annuel suivant un shéma bien établi avec une saison sèche qui débute généralement en Novembre et se termine en Juin/Juillet. Au cours de cette période, un vent nord-est et d'est souffle, les températures sont fraîches, l'humidité faible et la température de la mer est inférieure à la température de l'air. Ensuite succède une saison des pluies de Juillet à Octobre, avec un régime de vent dominant mais faible du sud-ouest, les températures sont fortes et constantes. l'humidité est importante, la mer est chaude et sa température est supérieure à celle de l'air.

Les précipitations, généralement sous forme orageuse, présentent un pic maximum centré sur les mois d'Août et Septembre. L'importance du cycle humide croît du nord au sud.

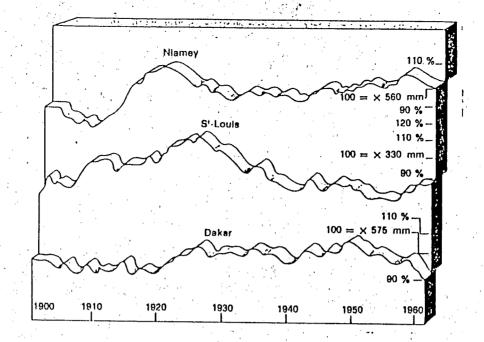
L'amplitude thermique annuelle est assez forte (7/8.) avec des valeurs minimales en Janvier/Février et maximales en Septembre/Octobre. La brise de mer et l'influence climatique subcanarienne ont un effet salutaire au terme de la saison sèche, en réduisant considérablement les températures maximales diurnes.



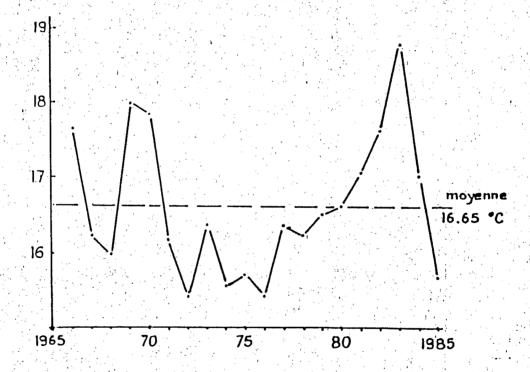
Région de l'Afrique de l'Ouest sous l'influence de l'Alizé du nord-est et de la mousson du sud-ouest; délimitation (trait interrompu) de ces régimes en saison sèche (Janvier) et en saison des pluies (Juillet-Août) (D'après Ojo 1977)



Précipitations annuelles moyennes sur la Sénégambie (Van der Mark 1981-Poelhekke 1979)

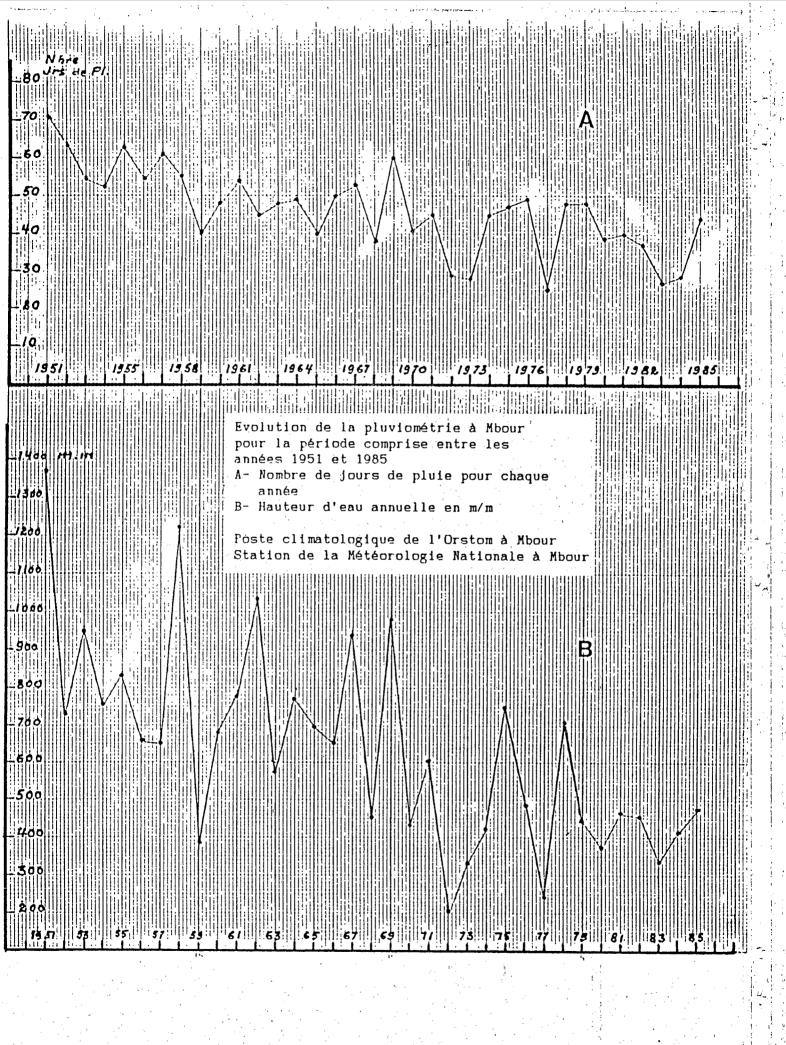


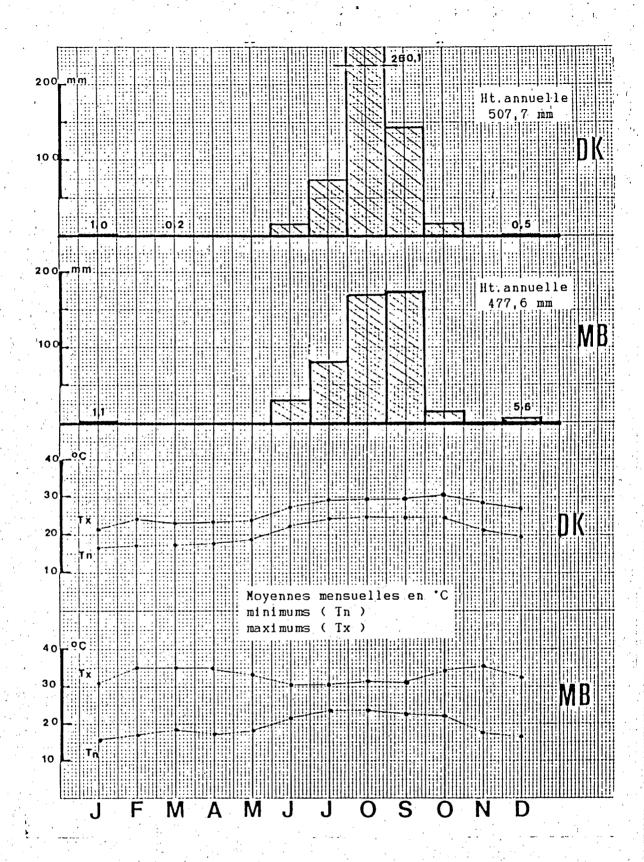
Evolution de la pluviométrie depuis le début du siècle sur trois points en Afrique de l'Ouest, dont deux situés sur le littoral du Sénégal, Dakar et St-Louis. Ces courbes montrent des oscillations entre des trains d'années pluvieuses et sèches, se succédant de manière apparemment aléatoire. (d'après Le Houérou, 1979)



Evolution de la température de l'eau de mer à la station côtière de Dakar-Thiaroye, concernant la période comprise entre les années 1965 et 1985. Pour les vingt dernières années, les variations ne semblent pas totalement aléatoires, mais se répartissent en deux "séries chaudes 1969/1970-1980/84 et une "série froide" 1971/79. Il semble que ces séries correspondent à des modifications à grande échelle de l'hydroclimat, qui créeraient des conditions assez permanentes, reflet d'une modification profonde du climat en général.

(d'après Pages et Toure, 1985)





Aperçu climatique succint de l'année 1985, suivant la pluviométrie et le régime thermique à Dakar-Yoff (DK) et Mbour (MB). (d'après les données de la Météorologie Nationale)

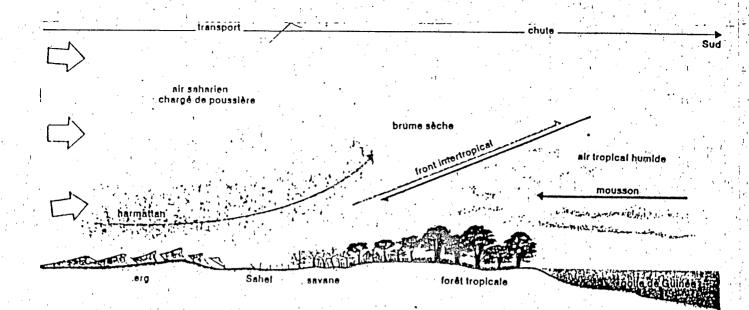


Schéma illustrant l'exportation et la chute des lithométéores (poussières sahariènnes) vers le sud du sahara. L'agent de transport est l'Harmatan (alizé continental chaud et sec) qui répend ces poussières sur le sahel et les savannes. Ce phénomène météorologique est fréquent sur la zone littorale et sa répercution sur les mouvements de la migration avienne semble très conséquente.

(d'après Coudé-Gaussen et Rognon 1983)

A une saison sèche longue et rigoureuse succède donc une saison des pluies (très variablez ces dernières années). Il en résulte une évolution saisonnière très marquée de la superficie et du développement des biotopes qui conditionnent à leur tour la biologie et la dynamique de la flore et de la faune. Il apparaît que plusieurs biotopes de la zone concernée, notamment les biotopes aquatiques deviennent progressivement des milieux temporaires ou instables. A un cycle annuel très marqué d'assèchement et de remise en eau, se superposent des fluctuations à long terme, tout particulièrement, en fonction des variations de la pluviomètrie.

Dans le cadre de cette mission, je me proposais d'effectuer des contrôles réguliers de la vitesse des vents sur le Cap de Naze. Malgré plusieurs investigations près de milieux spécialisés, je n'ai malheureusement pas pu obtenir le prêt d'un anémomètre portatif à lecture directe. Par ailleurs, compte tenu de l'impact sur l'avifaune des conditions météorologiques et climatiques, il conviendrait dans le cadre d'une telle mission sur un secteur déterminé, d'avoir l'usage d'un matériel météorologique de campagne, comme une station microclimat asservie par un météoprocesseur. Ce matériel permettrait pendant les observations, une saisie immédiate des paramètres climatologiques essentiels. Dans l'extension de mon dossier initial sur le Cap de Naze. (en préparation), je me propose de développer les données météorologiques de surface obtenues sur la Petite Côte, ainsi que les paramètres climatologiques liés à l'ensemble de la zone considérée. Ce travail sera grandement facilité par l'apport des synthèses climatologiques élaborées conjointement par la Météorologie Nationale et l'ORSTOM, sous l'intitulé "Veille climatique satellitaire" (publication bimestrielle).

ASPECT PHYSIONOMIQUE DU SOL ET DU PEUPLEMENT VEGETAL

L'ensemble structural du Cap de Naze, comme les massifs voisins. notamment le massif de Ndiass, est recouvert par une carapace latéritique, c'est un milieu édaphique particulierement rude; il est difficilement pénétrable aux racines. Cette structure absorbe une grande quantité de chaleur diurne qui est rayonnée lentement pendant la nuit. Elle se compose de sols ferralitiques cuirassés à des stades variables, les lambeaux des anciennes surfaces d'érosion subhorizontales montrent des cuirasses fortement décapées. Le facies est celui de cuirasses ferrugineuses et gréseuses qui résultent de l'imprégnation des grès et des sables sous-jacents. Les facies pisolithiques sont réduits et s'observent surtout sous forme d'éboulis. Les pentes qui menent aux surfaces de ces massifs sont constituées d'éboulis divers et grossiers où se mêlent des produits de démantélement des cuirasses et des grês ferruginisés. Dans les niveaux inférieurs, on observe un mélange de produits de démantélement cuirassés surmontés de matériaux meubles argilo-sablonneux qui forment fréquemment de grandes nappes d'épandage (R. Maighien).

Les groupements végétaux de l'ensemble régional du Cap de Naze s'incluent normalement dans la zone sahélo-soudanienne, mais la dégradation actuelle de la végétation les place davantage dans un contexte sahélien d'autant plus que les espèces de ce domaine sont en nette dominance.

Four les espèces de la strate arbustive situées dans le schéma de la strate ligneuse moyenne ou basse, caractérisées par des arbustes dont la taille demeure généralement inférieure à 7/8 mètres mais ne dépassant pas en réalité 2/3 mètres, il convient de mentionner comme espèces représentatives : l'Acacia ataxacantha et l'Acacia seyal (Mimosacées) - ce dernier dominait il y a quelques années mais il est maintenant en voie de disparition - et Combretum micranthum (Combretacées). L'A. ataxacantha et le C. micranthum sont souvent communs dans les démantèlements de cuirasses; Boscia augustifolia, B. salicifolia, B. senegalensis (Capparidacées) en mélange sur l'ensemble du secteur. (J.G.Adam, 1962)

La couverture herbacée est tout à fait éparse sur la zone considérée, ne recouvrant pratiquement jamais entièrement le sol, elle est constituée en majeure partie par des thérophytes dont la période de vie active est limitée à la courte saison des pluies. Le tapis herbacé est surtout caractérisé par la prédominance de graminées : Cenchrus biflorus, Aristida hordacea et A. adscensionis, Andropogon gayanus, Ctenium elegans et certaines comme Schoenefeldia gracilis et Chloris prieurii offrent l'aspect physionomique le plus significatif.

Sur les plages et le cordon littoral sablonneux, la flore est peu variée et elle est constituée de psammophytes semi-halophytiques réunissant guère plus d'une quinzaine d'espèces dont les suivantes:

- Scaevola plumieri (Goodeniaceae)
- Cyperus maritimus (Cyperaceae)
- Schizachyrium pulchellum (Gramineae)
- Sonchus brunneri (Compositae)
- Alternanthera maritima (Amaranthaceae)
- Ipomoea stolonifera (Convolvulaceae)
- Euphorbia glaucophylla (Euphorbiaceae)

(d'après A. Naegele, 1959)

Cette végétation ne semble pas subir les dégradations de la zone intérieure et présente l'aspect d'une steppe irrégulière qui contraste avec les peuplements de l'arrière-pays.

En ce qui concerne le peuplement végétal dans l'arrière-pays immédiat, plus particulièrement dans la zone est du massif du Cap de Naze, il faut noter les conséquences dramatiques d'une destruction permanente par l'homme de la strate arbustive, activée grandement à l'époque actuelle par le développement anarchique des activités du "trust des charbonniers" sur la région (enquête réalisée près des

populations locales sur ce sujet, lors des travaux préliminaires sur la Réserve Naturelle de Popenguine. La dégradation de la végétation du sol est engendrée par les parcours du bétail, et le surparturage intensif, à cela s'ajoute l'extension des défrichements pour l'agriculture, qui se gagne généralement au détriment du domaine forestier. L'importance de ces différentes actions, semble s'accroître d'une façon disproportionnée par rapport aux capacités réelles de ce milieu et celles des formations végétales liées à un contexte climato-édaphique résultant d'une longue interaction dans le temps, du sol et du climat.

J.Adam (1962) soulignait la vocation forestière des massifs de la région en citant le classement des forêts de Popenguine, de Ndiass et Sebikotane. Aujourd'hui, lorsque nous parcourons les espaces de la forêt de Popenguine, dont une grande partie est circonscrite par le massif du Cap de Naze, nous ne pouvons que constater sa quasi-disparition.



L'écimage et l'ébranchage des arbres pour la nourriture des animaux sont la conséquence de la surcharge du bétail sur le massif du Cap de Naze

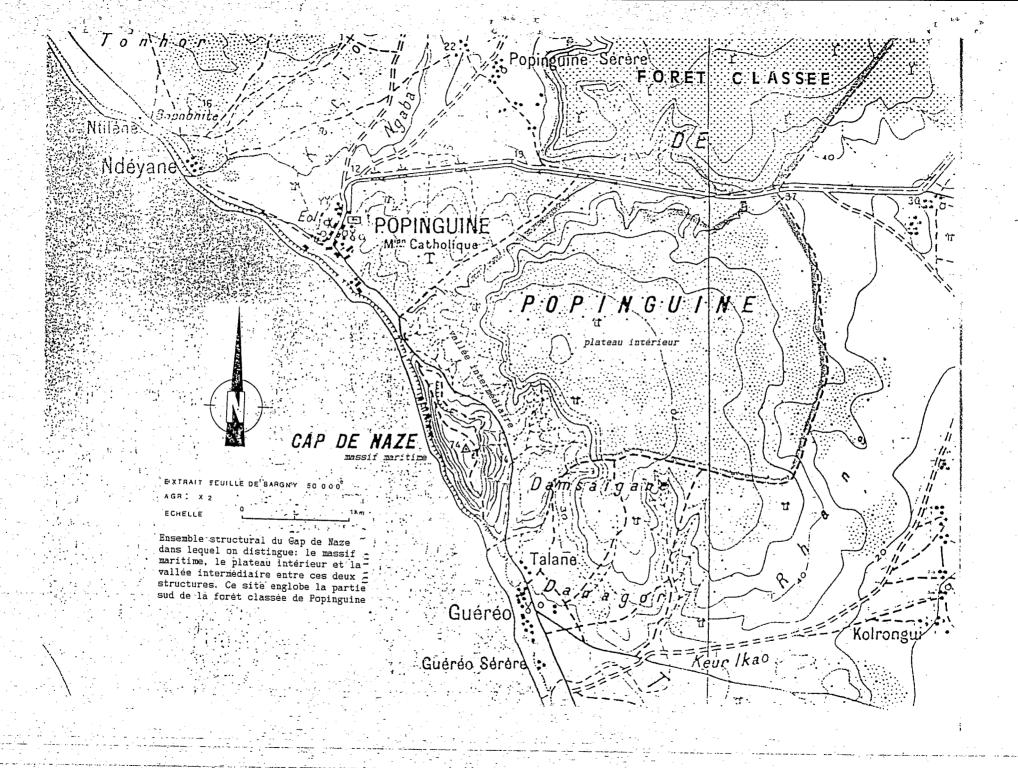
LE SITE DU CAP DE NAZE

Promontoire insolite sur ce secteur de côte rocheuse, laissant apparaître dans l'originalité de sa façade maritime quelques aspects significatifs de la géologie régionale, la structure géomorphologique du site révèle à distance, une masse compacte dont le profil bien caractéristique contraste avec la monotonie d'une grande partie de ce littoral. Il faut cependant convenir, que le "Cap" de Naze est plutôt camard et se traduit en réalité davantage suivant la verticale que dans le plan horizontal.

Cet ensemble est délimité au nord et nord-est par un tronçon de la route Sindia-Popenguine, ainsi que par la vallée qui borde cet axe routier. En progressant au nord-ouest, le plateau intérieur est limité par des successions de vallonnements et de coteaux situés à un niveau un peu inférieur et qui surplombent cependant à l'ouest, la mission catholique et le village de Popenguine. Sur la côte, sensiblement au sud-est de Popenguine, nous accédons franchement au "bloc-maritime" du Cap de Naze qui s'étend au sud sur une distance de 1700 mètres le long du rivage, sur un axe orienté NO-SE et s'achève au nord du village de Guéreo. La façade maritime de ce massif présente l'aspect le plus attractif du site. (Planches photos A-B-C) Sa limite sud est déterminée par un large appendice du plateau intérieur de Damsaigane et Danagor et d'une vallée limitrophe; ce plateau s'incline sensiblement au sud-est et à l'est et il ne présente plus qu'un relief très atténué lorsque l'on s'éloigne sur l'intérieur du pays. Un résidu de très petites collines délimite bien la partie extrême de ce plateau.

L'ensemble structural forme une ondulation anticlinale peu accusée plongeant faiblement au nord-ouest et sud-est. Il est constitué par une série de grès et argiles dite "Série du Cap Rouge - Cap de Naze" de caractère lagunaire et continental ou sublittoral.

Cette formation est surmontée par une cuirasse de puissance variable, de facies ferrugineux et gréseux, dont l'état de désagrégation apparaît largement sur les bordures du massif. La falaise régresse évidemment sous l'action maritime et les sables côtiers sont sujets à des migrations qui, soit découvrent, soit ensevelissent les affleurements. Le versant maritime est soumis à un intense processus de désagrégation des différentes structures où dominent à tous les niveaux jusqu'au rivage, des éboulis de cuirasse latéritique d'importance diverse. L'aspect d'ensemble forme un cahot rocheux qui s'atténue progressivement au sud, le secteur nord est encore bien caractérisé par d'importantes parois rocheuses. Au centre et à mi-hauteur, sur un niveau intermédiaire du versant, on distingue quelques terrasses de stabilisation plus ou moins vastes sur lesquelles subsistent difficilement dans des conditions très rigoureuses, face à l'influence maritime, quelques éléments de végétation.



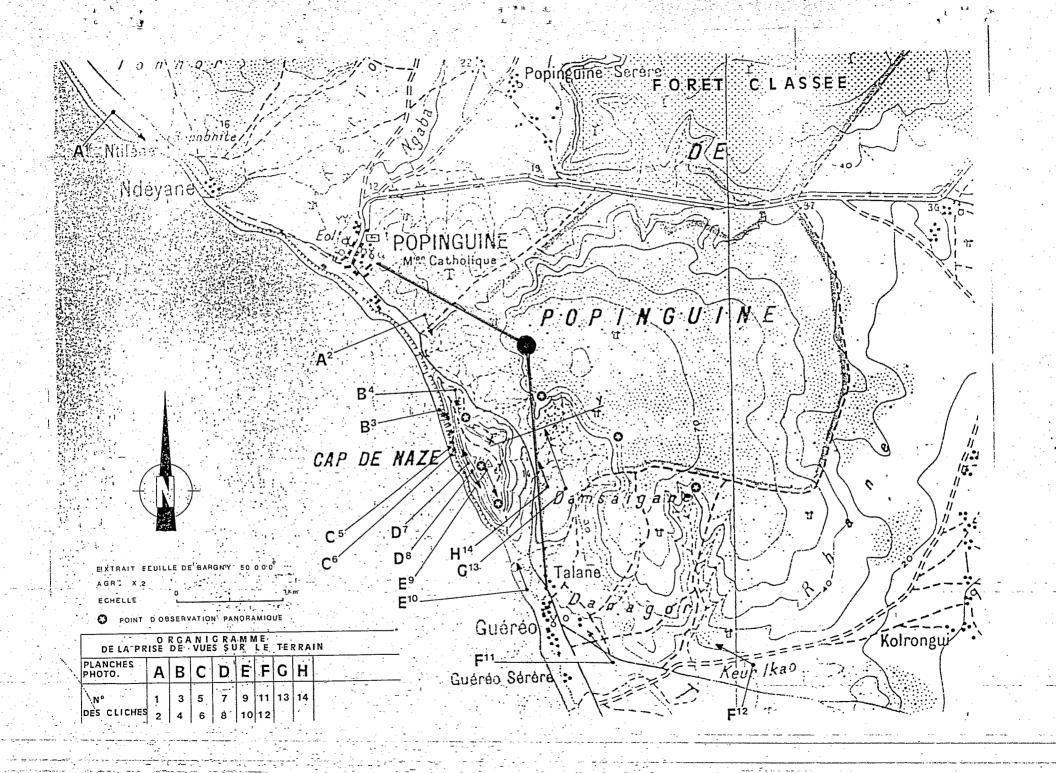
Le sommet du massif est constitué par un petit plateau dont l'aspect dénudé est assez aride, avec une végétation réduite durant la plus grande partie de l'année et sur lequel subsiste encore quelques vestiges militaires. Cette position privilégiée présente évidemment le plus grand intérêt pour l'ensamble du site. C'est un point d'observation remarquable, qui offre un large tour d'horizon sur l'ensemble du secteur. C'est de cette position, que nous avons pu suivre, à proximité de la côte, le passage par vagues successives d'un grand nombre d'oiseaux migrateurs.

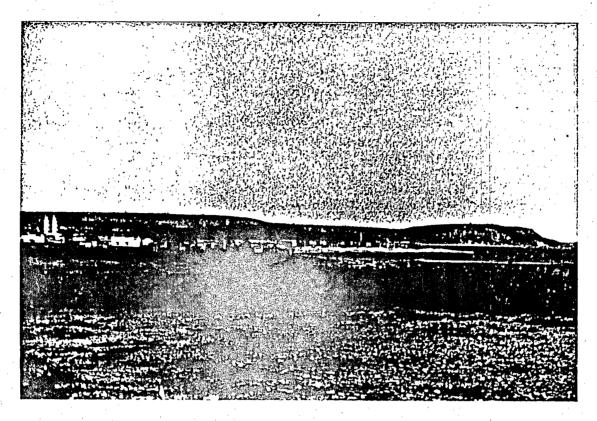
Le versant est du "bloc maritime" présente une pente plus adoucie et régulière jusqu'à la vallée transversale. Cette dernière, entaille littéralement l'unité structurale du Cap de Naze suivant l'axe nord-sud et sépare ainsi le plateau continental à l'est, du "bloc maritime", terme ultime de cet ensemble devant l'océan. Au milieu de cette vallée, on remarque une petite crête perpendiculaire très érodée mais suffisamment importante pour départager pendant les pluies, le ruissellement au nord et au sud. Cette disposition schématise un reliquat de la jonction des deux massifs. (Carte organigramme de la prise de vue, point G 13 sur l'axe X-Y)

Cette vallée avec les quelques talwegs latéraux qui sont encaissés sur le flanc ouest du plateau intérieur, présente un nouvel intérêt en constituant un biotope intermédiaire assez original qui tranche dans le contexte des lieux.

Le second aspect de cette unité structurale du Cap de Naze est constitué par le plateau intérieur qui s'étend à l'est et au sud-est et qui englobe la plus grande partie de la forêt classée de Popenguine sur sa zone sud. Il faut souligner que la moitié ouest de ce plateau semble être la zone la plus interessante et la plus attractive; la partie comprise à l'est n'est pas dépourvue d'intérêt, mais elle se présente surtout sur le plan écologique comme une zone-tampon sur l'intérieur du pays.

Au sud du plateau, une vallée relativement importante, comprise entre les secteurs de Damsaigane, Danagor et Rhane au sud-est, s'insinue assez profondément dans cette zone du massif pour atteindre par quelques talwegs encaissés, le démantèlement de la bordure du plateau. Le couvert végétal semblerait plus important que sur les autres secteurs de même nature, car dans cette vallée subsiste encore un ultime reliquat d'arbres que malheureusement les villageois des alentours achèvent progressivement de couper. L'entrée de cette vallée est occupée en saison humide par les cultures de mil. Elle constitue par elle-même, un site aussi curieux que pittoresque et elle présente un intérêt 🗀 particulier en ornithologie. J'ai remarqué que toute la bordure? latéritique du plateau, essentiellement au nord-ouest et partiellement au sud, constituait une zone d'activité remarquable pour la faune avienne. Le démantèlement de la cuirasse avec l'accumulation éparse des matériaux créant des petites terrasses sur lesquelles on observe un regain de végétation, forme à ces endroits un autre aspect de ce biotope.

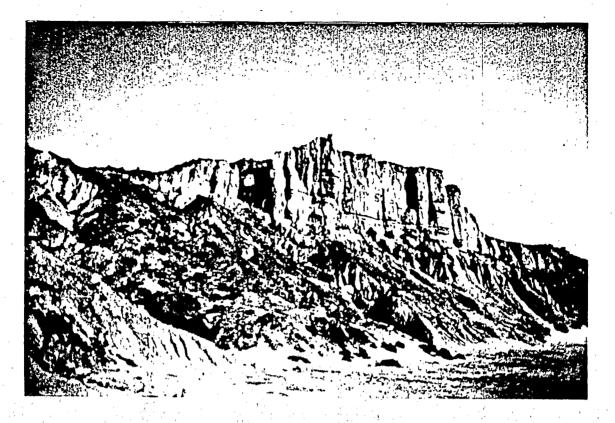




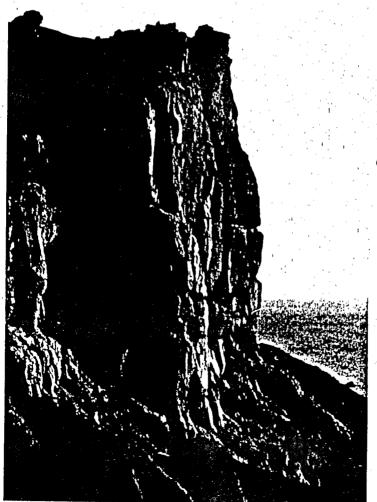
- A - (1) Large perspective panoramique sur la zone nord du Cap de Naze



- A - (2) Pointe nord du Cáp de Naze, lagune temporaire bordant l'accès du massif



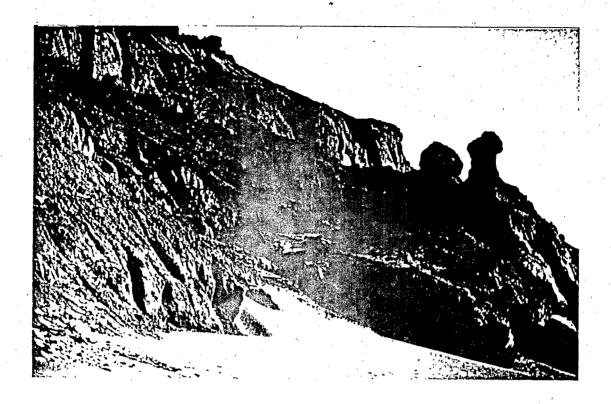
- B - (3) Perspective nord-ouest des falaises du Cap de Naze



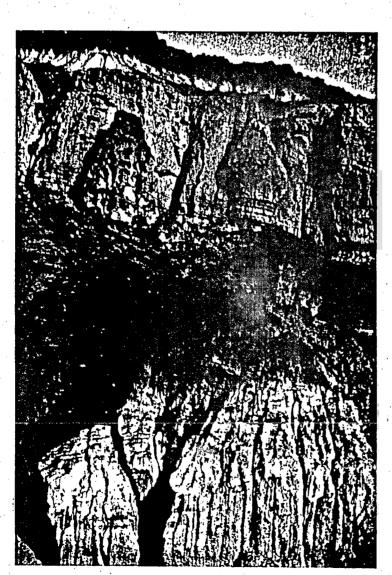
-B-(4)

Vue rapprochée sur la paroi nord

Grès roux tendres



- C - (5) Perspective géomorphologique de la façade maritime

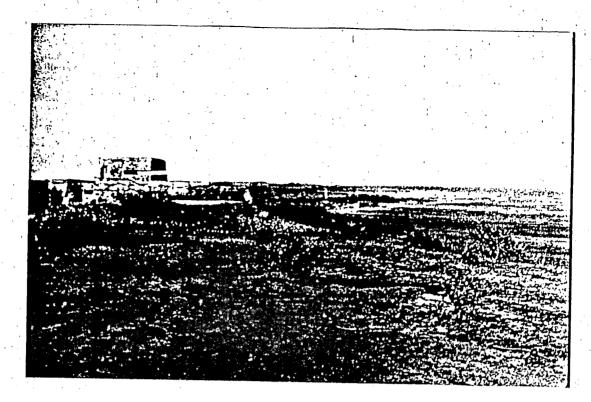


- C := (6)

Aspect stratigraphique

Série: Cap Rouge Cape de Naze

- Cuirasse latéritiqueArgile grise
- Gres roux tendres
- Sables argileux
 - bariolés
- Argile à gypse



- E - (9) Aspect du plateau au sommet des falaises du Cap de Naze, perspective sud, sur l'estuaire de la Somone



- E - (10) Pointe sud du Cap de Naze

Du point d'observation panoramique, situé sur la bordure nord-ouest du plateau intérieur (cerclé en rouge sur la planche organigramme photographie

LARGE PERSPECTIVE SUIVANT L'AXE N-S, DE LA VALLEE INTERIEURE ET LE VERSANT EST DU MASSIF MARITIME DU CAP DE NAZ ET DES PROLONGEMENTS NORD ET SUD.

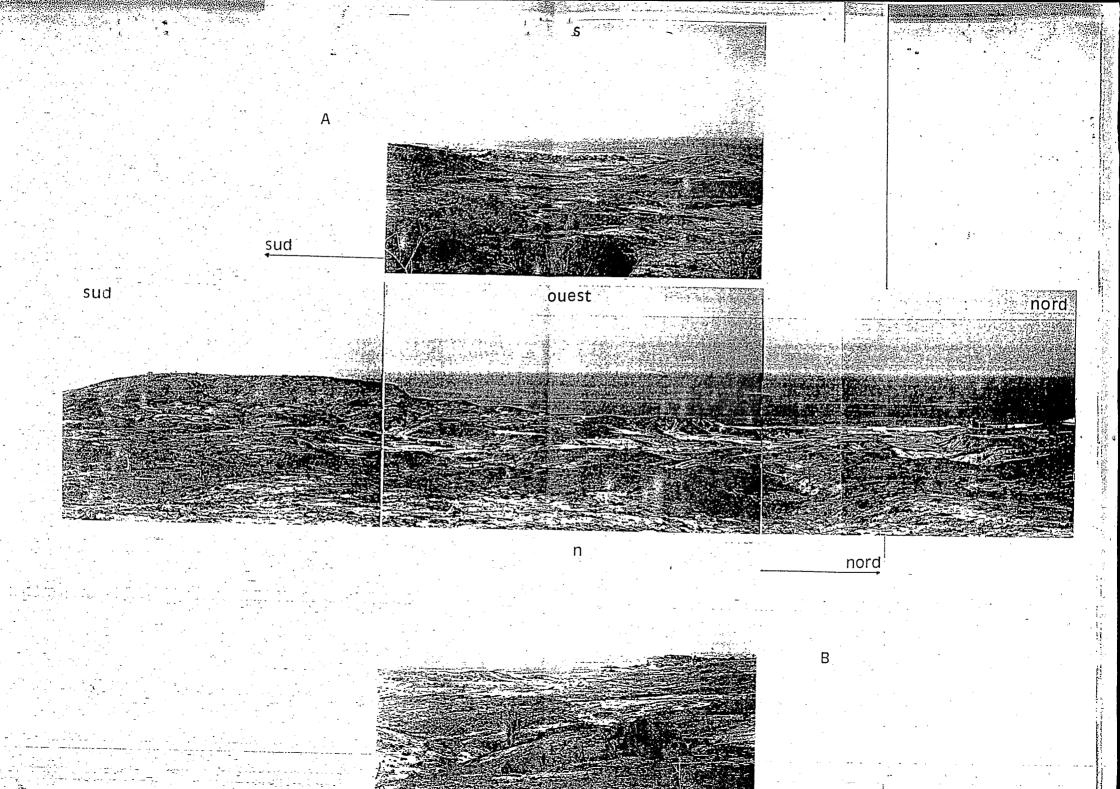
De gauche à droite:

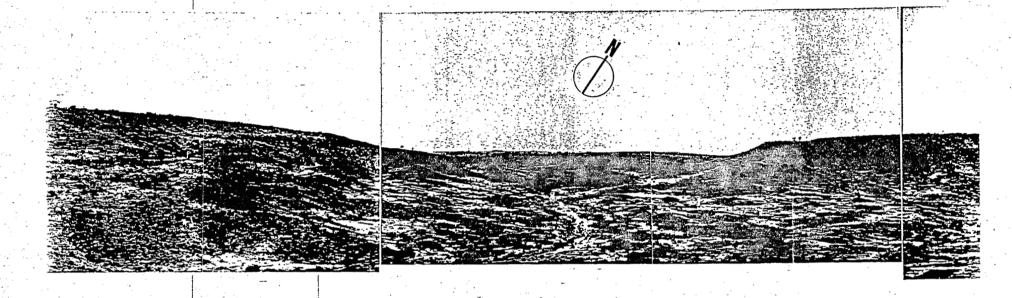
- Massif maritime avec son plateau terminal bordant le haut des falaises du versant ouest.
- Succession de petites collines, structures inférieures du massif.
- Lagune temporaire.
- Implantations de villégiatures au sud du village de Popinguine

Photo A: perspective sud du massif maritime avec le village de Guéréo au dernier plan.

Photo B: perspective sur la pointe nord du massif maritime et vue partielle sur le village de Popinguine.

L'ensemble de la prise de vue se traduit linéairement sur le terrain par une distance de 3.500 mètres.





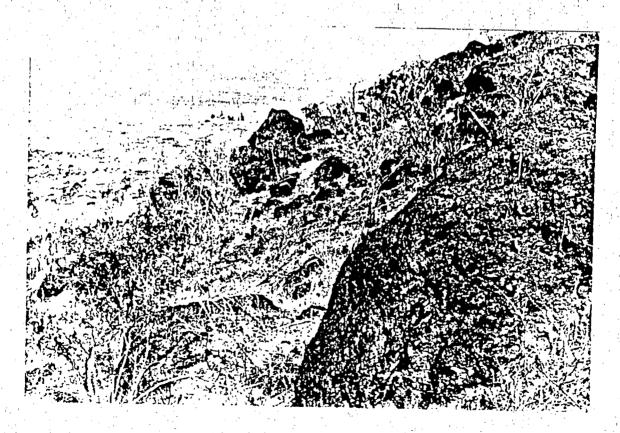
VUE PANORAMIQUE TRANSVERSALE, (0-E) SUR L'INTERIEUR DU MASSIF DU CAP DE NAZE. (suivant l'axe x-y, point G 13, planche organigramme photographie)

De gauche à droite:

- Sommet du massif maritime et ruines d'ancienne implantation militaire, et versant est de ce massif.
- Vallée dans l'intérieur, qui échancre l'ensemble structural. Plateau intérieur, qui s'étend à l'est.

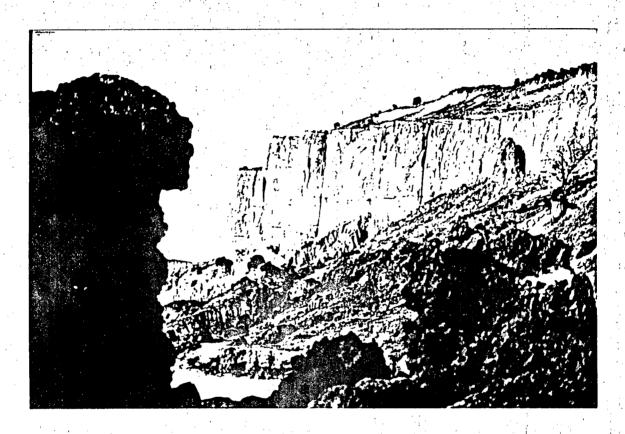


Cap de Naze Rordure du plateau intérieur au nord avec quelques baobabs (Adansonia digitata)



Aspect du démantélement de la bordure du plateau intérieur

Compte tenu des observations réalisées ces dernières années, il semble évident que l'ensemble de ce massif offre une aire assez vaste d'expansion ou de refuge propice à l'avifaune comme à la petite faune locale.



Cap de Naze - Aspect de la façade maritime dans le secteur sud du massif

O R N I T H O L O G I E

LES OBSERVATIONS DE MONTICOLA SOLITARIUS (MERLE BLEU)
sur la PETITE COTE et dans le MASSIF DU CAP DE NAZE

RAPPEL DE QUELQUES DONNEES

Sur un plan strictement ornithologique, le Cap de Naze a été visité par quelques naturalistes au cours de ces dernières décennies.

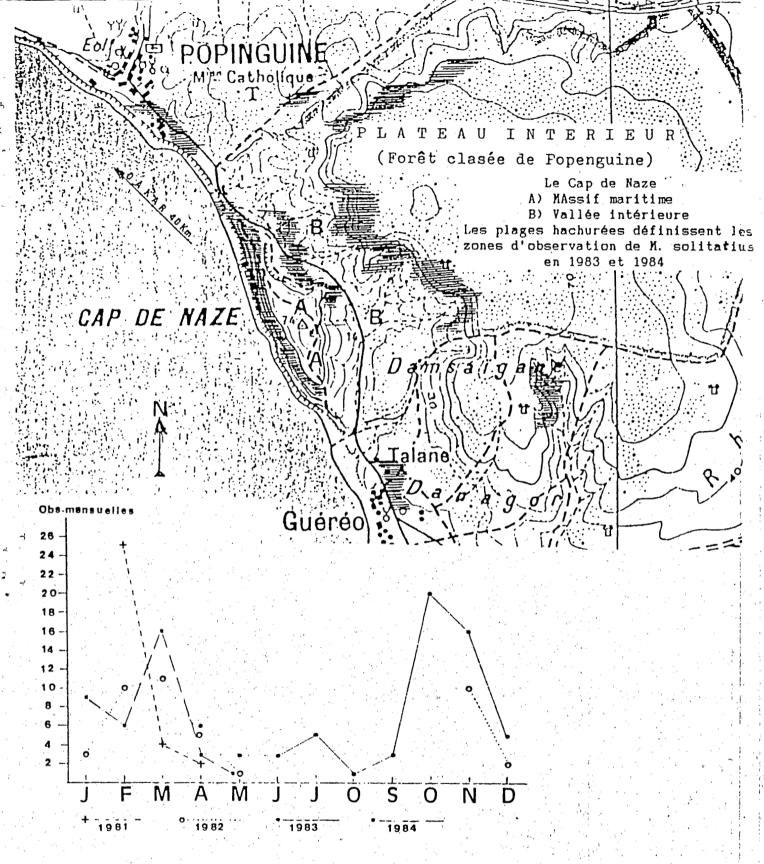
Pans le cadre de ses recherches ornithologiques le long de la côte occidentale d'Afrique, R. de Naurois a parcouru ce site à partir de l'estran, le 30 Mai 1963; l'auteur signale également qu'il l'avait survolé à basse altitude et à vitesse réduite les 26 et 27 Novembre 1960. (R. de Naurois 1969)

Son commentaire sur l'avifaune du Cap de Naze (site désigné dans son étude : Falaise de Popenguine), n'est guère optimiste sur la vocation ornithologique des lieux, notamment en ce qui concernait la reproduction éventuelle de certaines espèces. A cet égard, la situation observée à cette époque ne s'est probablement guère modifiée jusqu'à présent. Compte tenu de l'ampleur de sa tâche, R. de Naurois n'a probablement pas pu se consacrer à certains autres aspects de l'ornithologie régionale, en particulier pour ce qui concernait le passage de la migration avienne.

C'est précisémement cet aspect qui a retenu mon attention dans le développement de mes prospections ornithologiques au Cap de Naze, ces dernières années. Les observations effectuées aux périodes propices, mirent en évidence le passage régulier et le séjour temporaire de certaines espèces du système paléarctique-afro-tropical sur ce site. L'illustration de ces passages en était faite par des observations régulières depuis 1981 des deux espèces de Monticoles (famille des Turdidés) Monticola saxatilis L. (Merle de roche) et Monticola solitarius L. (Merle bleu).

En raison d'une certaine densité au passage et du séjour plus ou moins prolongé de certains sujets sur le massif du Cap de Naze, mon attention s'est fixée tout particulièrement depuis l'année 1982 sur l'espèce Monticola s. solitarius.

Le passage du Merle bleu en Sénégambie est perçu depuis de longues années (Bannerman 1936), mais il n'a fait l'objet que de quelques observations isolées pendant une longue période. Ensuite les observations se sont développées progressivement en devenant plus précises (Mac Gregor et Lands Borough-Thomson 1965) jusqu'à ces récentes années (Morel, Monnet, Rouchouse 1983). Cet oiseau peut apparaître, généralement isolé ou en couple dans sa migration sur différents secteurs de la Sénégambie. Il arrive parfois de le rencontrer aux endroits les plus inattendus (Morel 1985).



Observations mensuelles de Monticola solitarius obtenues au cours des années 1981 à 1984. Les courbes illustrent l'importance de l'effectif aux périodes de la migration. La courbe de l'année 1983 traduit la présence permanente de quelques sujets sur le Cap de Naze.

Farmi les références connues concernant le passage de M. solitarius au Sénégal, une première observation a été faite au Cap de Naze le 31 Décembre 1978 sur un M et 1 F, (De Smet et Van Gompel 1980) mais il ne faut pas en exclure peut-être d'autres, avant ou après cette date, car bien des ornithologues itinérants ne publient pas systématiquement ou ne communiquent pas leurs observations de voyage.

Au mois de Février 1981, C. Monnet et moi-même entreprenions à partir de l'estran, une prospection dans la façade maritime du Cap de Naze, continuité d'une précédente opération poursuivie au nord-ouest du village de Popenguine. Le 7 Février en matinée, dans les éboulis de la façade maritime, nous notions la présence de plusieurs sujets de l'espèce Monticola solitarius, M et F, non appariés et peu farouches. Le 17 Février, dans l'après-midi, nous observions une vingtaine d'individus non appariés, sur l'ensemble du bloc maritime. (Morel, Monnet, Rouchouse, 1983)

En 1982, j'ai entrepris un contrôle ornithologique régulier de ce site, qui s'est poursuivi en 1983 et partiellement en 1984. Ce travail a constitué probablement le premier suivi d'avifaune sur ce secteur côtier. Mes observations réalisées au Cap de Naze de 1981 à 1984, mettent en évidence une certaine concentration, certes fluctuante, mais effective de cette espèce aux périodes de la migration. (Rouchouse 1985)

Les observations de l'année 1983, révélèrent la présence permanente de M. solitarius durant l'année sur le massif du Cap de Naze. Le 30 Octobre 1983, j'avais observé en pleine migration postnuptiale une animosité évidente entre certains des 18 sujets réunis sur un énorme éboulis de la façade maritime - attitude fébrile et agressive de quelques individus à l'encontre des autres. Dans cette circonstance, cette attitude pouvait correspondre à une forme de compétition territoriale entre quelques sujets en voie de sédentarisation (?) et le contingent de migrateurs arrivés la nuit ou au lever du jour. (Rouchouse, 1985)

Certaines observations, dont celle effectuée le 13 Mars 1984 (un couple apparié avec transport de débris végétaux par le sujet M et chant) me suggérèrent l'hypothèse d'une éventuelle nidification sur le site. (Rouchouse, 1985)

Il semblerait jusqu'à présent, que le massif du Cap de Naze soit le seul point en Sénégambie où l'on puisse observer aussi régulièrement une certaine concentration de cette espèce au passage de la migration.

LE CAP DE NAZE, BASE D'OBSERVATION PRINCIPALE

Les différents points d'observation étaient répartis dans l'aire considérée, sur un canevas de cheminements pédestres comportant trois itinéraires parallèles à la côte. Chaque itinéraire correspondant à une tranche topographique différente d'ouest en est.

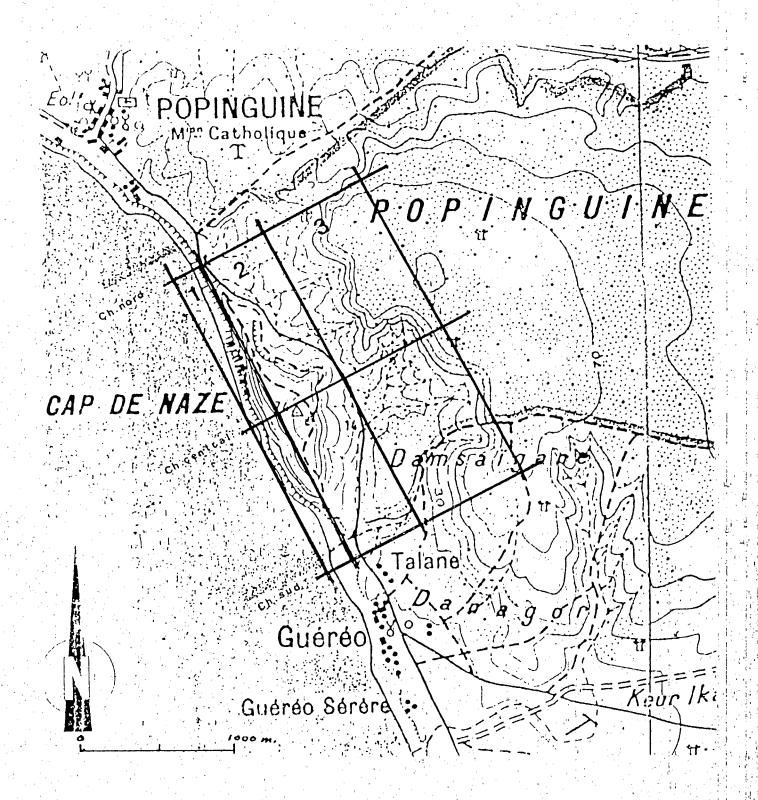
- L'itinéraire 1, depuis l'estran, permettait d'examiner toute la façade maritime avec des points d'observation répartis dans l'intérieur des



Monticola solitàrius (Merle bleu) sujet femelle sur un bloc. Lateritique dans les éboulis de la façade maritime

le meme sujet perché dans les branchages d'un baobab (adansonia digitata) situé dans le même versant





Canevas des cheminements de prospection et de surveillance du Cap de Naze

1-2-3: Itinéraires des prospections systématiques journalières.

Ch. nord, central, sud: Cheminements secondaires.

falaises.

- L'itinéraire 2, comprenait la ligne de crête des falaises, le petit plateau dominant l'ensemble structural du bloc maritime et son versant est sur la vallée intérieure.
- L'itinéraire 3, englobait la vallée et toute la bordure ouest du plateau intérieur, bordure de démantèlement de la cuirasse latéritique.

Trois cheminements secondaires, au nord, au centre et au sud du massif constituant un ensemble de six quadrats de superficie croissante d'ouest en est et représentant 300 ha, recoupaient perpendiculairement le canevas précédent.

OBSERVATIONS REALISEES AU CAP DE NAZE

Le 28 Mars 1986 débutaient mes observations au Cap de Naze, dans le cadre de la présente mission. Après les trois premières journées de prospection, j'ai constaté que la migration pour l'espèce M. solitarius était à peu près équivalente aux passages observés les années précédentes (1982 à 1984).

Le nombre moyen journalier des sujets observés au cours de la première période, du 28/3 au 12/4/86, était compris entre 7/10 individus M et F; ensuite pour la période du 13 au 20/4/86, ce nombre a considérablement diminué pour se situer d'abord entre 3/5 puis 2/4 individus, avec une présence majoritaire de F. Après le 20 Avril, la présence de M. solitarius s'est râréfiée rapidement pour ne permettre seulement que quelques observations difficiles sur 1 M et 1 F, non appariés, dont les attitudes étaient cependant semblables à celles qui caractérisent généralement l'ébauche d'un cantonnement. Le 28 Avril. quelques jours après le départ du sujet M et après une longue station d'affût, j'ai observé furtivement et pour la dernière fois, le sujet F dans un ravinement de la façade maritime. A cette date, j'ai accentué mes observations avec une surveillance accrue de certains points. Le 15 Mai 1986, je pouvais déduire que l'essentiel du passage des merles migrateurs s'était achevé sans que subsiste sur le massif le moindre sujet cantonné. Cette situation était étonnament différente de celle des années 1983 et 1984 et contrastait en cela avec mes données antérieures.

Ces observations ont été réalisées exclusivement sur l'ensemble du bloc maritime et le secteur nord du Cap de Naze jusqu'aux premières habitations de Popenguine sud. (Itinéraires 1 et 2) En effet, contrairement aux années 1982-83-84, j'ai été surpris de ne pas observer quelques individus dans la bordure de démantélement du plateau intérieur comprise dans l'itinéraire 3.

OBSERVATIONS EFFECTUEES AU NORD DU CAP DE NAZE, SECTEUR DE YENNE

Parallelement à l'investigation principale sur le Cap de Naze, j'ai effectué un contrôle régulier à partir de la localité de Yenne, située à 12 km au N-O du Cap de Naze, point extrême au nord de cette côte rocheuse. Le passage de M. solitarius sur ce secteur est effectif, mais ses haltes sur les lieux, semblent beaucoup plus occasionnelles que sur le Cap de Naze. Sur trois prospections effectuées à des jours différents, je n'ai réalisé qu'une seule observation très significative le 18 Avril : 1 M et 1 F non appariés évoluant dans un talweg rocailleux entre les villages de Nditarh et Niangol. Le sujet M était remarquable, sa livrée à peine bleutée et très terne, presque grise, ne présentait guère d'analogie avec celle très chatoyante de la période nuptiale. Chassant intensement dans le fond d'une ravine, en station de repos sur des promontoires rocheux, il gonflait parfaitement le plumage, attitude caractéristique en période nuptiale. Quelques instants plus tard, je surprenais une femelle dans le même secteur parmi des blocs de latérite. N'ayant pas recoupé cette observation par la suite, il est probable que les sujets observés effectuaient une halte de courte durée sur ce

OBSERVATIONS AU SUD DE LA VILLE DE MBOUR (station ORSTOM)

Au cours de la même période, j'ai effectué également un contrôle ornithologique sur la station de l'ORSTOM, au sud de la ville de Mbour. Surveillance plus générale cette fois, sur les espèces paléarctiques en migration, évoluant temporairement sur la station, travail réalisé partiellement en collaboration avec une équipe d'ornithologues allemands.

Le 6 Avril, à 15h20, lors d'une observation sur un point d'eau artificiel de la station, une femelle de Merle bleu est venue choir littéralement sur un bac d'eau douce. Elle a bu longuement puis s'est reposée sur un arbre proche; à 18h30, ce sujet a été capturé dans les filets disposés à proximité. Après un examen biométrique minutieux, il a été bagué et relaché. Nous avons constaté que son état d'engraissement était peu important. Cette capture effectuée à 12 km au sud-est du Cap de Naze et les observations antérieures réalisées à Yenne traduisent le survol régulier de la zone littorale de la Petite Côte par cette espèce. Le massif du Cap de Naze constitue un relais topographique presque exclusif pour la région et un biotope attractif pour le repos et l'alimentation.

COMMENTAIRES

Le travail réalisé dans le cadre de cette mission m'a permis, pour la première fois, de soutenir une action continue sur-le Cap de Naze-pendant une période significative et très caractéristique du cycle biologique annuel. Mon intervention sur le terrain a commencé dans la phase probablement la plus active de la migration prénuptiale du Merle bleu. Au terme de celle-ci, j'espèrais retrouver le contexte de mes observations de 1983/84 pour observer quelques individus cantonnés sur



Monticola solitarius, sujet femelle adulte, en migration arrète sur un bac d'éau situé dans la station Orstom à Mboon (ORSIUM MBOUR le 6/4/86 à 15H2O)



Le meme swiet capture au filet, après les mesures biométriques et le baguage, photographie prise avant l'envol

le massif avec une éventuelle tentative de nidification.

L'arrêt inopiné du passage le 28 Avril, traduisait une situation assez surprenante, contrastant avec celle qui s'était dégagée de mes observations de 1983/84, remettant ainsi momentanément en cause certaines données acquises au cours de cette période. L'observation de quelques individus durant toute l'année 1983 est un fait qui reste acquis, mais la nidification sur un tel site s'avère encore aléatoire, cependant je reste convaincu qu'elle puisse se réaliser fortuitement.

De l'ensemble de ces observations, il se dégage quelques constatations :

En premier lieu, en ce qui concerne les observations sur le Merle bleu, comme celles faites antérieurement, le nombre de sujets F au passage était bien supérieur à celui des sujets M, dans la proportion moyenne de 1 M pour 3/4 F observées.

D'autre part, j'ai constaté un contraste très net dans la couleur du plumage des sujets M, ainsi que des différences de taille évidentes sur plusieurs sujets, adultes ou subadultes. Au cours de cette mission, je n'ai observé qu'un seul Merle bleu mâle au Cap de Naze, dont le plumage était complet et la couleur bien conforme à celle de la période nuptiale, tel que je l'ai observé au printemps 1985, en zone méditerranéenne, sur un sujet de la race solitarius solitarius. (Cap de Naze, observations des 28-29-30/3/86) Indépendamment de ces observations sur ce sujet particulièrement bien coloré, la plupart des Merles bleus observés au Cap de Naze présentaient généralement un plumage de couleur très terne à dominance grise, très rarement bleuté.

LA MIGRATION DU MERLE BLEU EN AFRIQUE TROPICALE

La migration constitue souvent un grand sujet de contreverses, certains contingents de migrateurs sont réguliers et d'autres plus fantaisistes au passage. Il y a des écarts dans les dates et certaines irrégularités dans les mouvements qui échappent le plus souvent à l'observation.

Les observations du printemps 1986 au Cap de Naze confirment, à quelques nuances près, celles des années précédentes sur la phase prénuptiale de la migration. Le passage sur le massif est perceptible dès Janvier avec l'arrivée de quelques individus. Le séjour de ces éléments précurseurs semble généralement court (guère plus de 2 jours). Le mouvement s'amplifie, il prend le maximum d'ampleur en Mars et régresse irrégulièrement jusqu'à la fin du mois d'Avril. Le passage prénuptial s'achève normalement au cours de la première quinzaine de Mai. (délai extrême apparemment)

La migration de M. solitarius se superpose à celle de Monticola saxatilis (Merle de roche) qui s'effectue dans la région, sur la même trajectoire côtière et dont j'ai observé régulièrement le passage et le séjour temporaire au Cap de Naze depuis 1981. J'avais également

contrôlé le passage de cette dernière espèce sur la concession de l'ORSTOM au sud de Mbour le 27/1/82. (Inventaire d'avifaune communique à J.G. Morel et F. Baillon)

Le Merle bleu, dont l'aire de nidification globale s'étend dans la région paléarctique, de l'Espagne au Maghreb jusqu'au Japon, représente quatre sous-espèces eurasiatiques. Deux s'étendent vers le continent africain au cours de la migration; Monticola s. solitarius, qui nidifie dans la zone occidentale jusqu'au Caucase et Monticola s. longirostris, race orientale qui niche de l'Iracq à l'Afghanistan. (Moreau 1972 - Curry-Lindahl 1980)

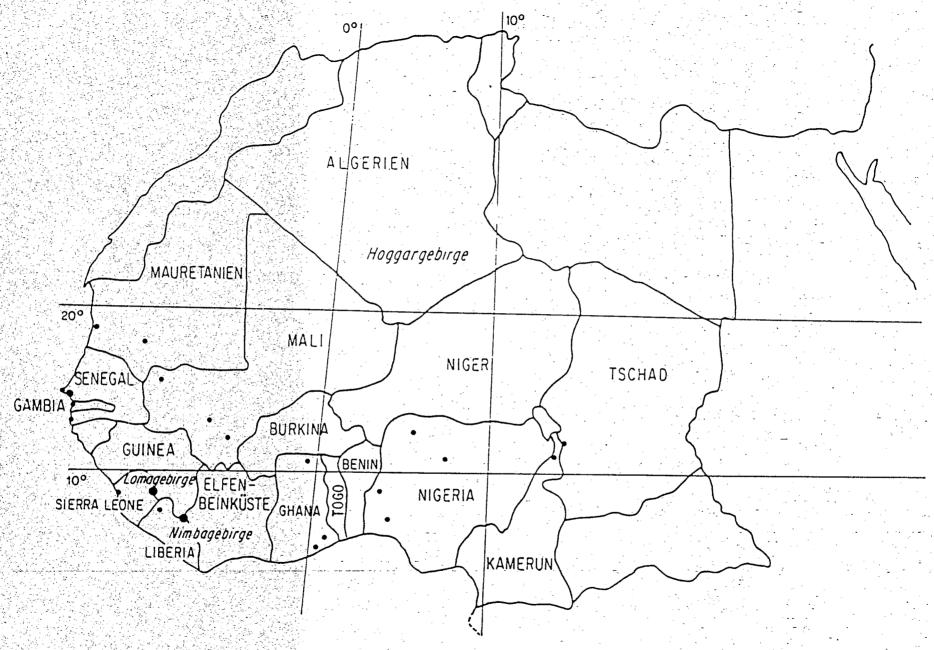
L'espèce, sous sa forme type M. s. solitarius est considérée diversement comme sédentaire et sa migration serait de faible amplitude (H. de Balsac 1951 - H. de Balsac et Mayaud 1962 - Yeatman 1976)

La sous-espèce orientale M. s.longirostris est considérée comme nettement migratrice dans l'est Africain (Moreau 1972 - Isenmann 1986)

Indépendamment de la présence régulière du Merle bleu à travers le Sahara occidental, mais également au Hoggar et dans le Tassili où le sédentarisme et la reproduction ne soient pas exclus (H. et T.H. de Balsac 1951 - Etchecopar - Hûe 1964 - Dekeyser - Derivot 1966 - Lafarrere 1968 et Dupuy 1969) l'expansion de sa migration en région éthiopienne dans les zones tropicales a été mise en évidence par de multipes et récentes observations. (Isenmann 1986)

Les quartiers d'hiver du Merle bleu peuvent s'établir apparemment suivant un vaste gradient longitudinal depuis l'est Africain jusqu'à une vaste région de l'Afrique de l'ouest. (Isenmann 1986) Les deux sous-espèces, solitarius et longirostris se mélangent au Soudan comme en Erythrée (Moreau 1972) et probablement jusqu'au Tchad. (Salvan 1968 - Isenmann 1986) La race occidentale solitarius, serait répandue largement en Afrique tropicale de l'ouest. Ce schéma de la dispersion du Merle bleu est impressionant par son étendue, il démontre l'éclectisme de ce turdidé au cours de ses tranhumances hivernales dans l'Afrique tropicale ainsi que dans l'étagement de ses passages sur les reliefs.

Four ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest, après les observations réalisées au Cap de Naze, ma réflexion rejoint celle de P. Isenmann. En effet, il conviendrait de vérifier si le contingent de merles qui hiverne en Afrique tropicale de l'ouest est originaire de l'aire globale de reproduction ou bien de certains secteurs de celle-ci. La fraction qui passe régulièrement au Cap de Naze et qui s'achemine probablement dans un premier temps vers les massifs de Guinée (Morel 1983), pourrait provenir d'une aire de nidification relativement proche, localisée par exemple au Magrheb occidental. La distance moyenne entre la zone du Cap de Naze et l'Anti-Atlas marocain est de 2000 à 2500 km, en tenant compte des relais intermédiaires, très possibles en Mauritanie, (Browne 1982) un mouvement migratoire précoce d'amplitude moyenne sur le sud, pourrait s'établir dès la fin Mai et Juin sous l'influence de certains facteurs.



Les points d'observation, de Monticola solitarius dans ses quartiers d'hiver en Afrique de l'Ouest. (ISENMANN 1986)

Des liaisons incidentes (éventuellement un processus de rétromigration) ne sont peut-être pas à exclure entre la zone la plus méridionale de l'ouest paléarctique et une région d'accueil la plus immédiate au sud du désert mauritanien. Ces hypothèses sur de tels mouvements permettraient de comprendre la présence de quelques sujets isolés hors période de migration sur le Cap de Naze, comme j'ai pu le constater en 1983. Dans ce contexte, et surtout avec des conditions locales favorables, une tentative de sédentarisation pourrait s'amorcer sur cette zone.

Par ailleurs, il serait souhaitable actuellement de vérifier exactement la race qui transite sur la zone littorale de la Petite Côte. J'ai constaté que la couleur du plumage de certains sujets M'était vraiment très terne et à l'appui de mon expérience sur la race solitarius acquise en zone méditerranéenne en 1985, je suis resté particulièrement étonné par la physionomie de ce sujet M observé le 18 Avril 1986 à Nnidarh. La taille de cet oiseau m'a paru sensiblement plus forte et son plumage nettement gris. Normalement l'intensité de la couleur du plumage varie d'une façon décroissante d'ouest en est, mais la différenciation à vue de longirostris et de solitarius semble très subtile et apparemment impossible "in natura".

Plusieurs opérations de captures aux périodes de la migration seraient nécessaires pour procéder à l'examen minutieux du plus grand nombre de sujets. La comparaison des sujets capturés avec des peaux de collection s'avèrent indispensable, dans ces circonstances.

L'hivernage du Menle bleu en Afrique de l'Est et au Sahara est connu depuis plusieurs années, toutefois l'étude de sa migration dans ces régions ne s'est pas tellement développée jusqu'à présent. Compte tenu des observations récentes et de plus en plus nombreuses sur des zones diversifiées, il semblerait que la migration dans l'ouest africain soit actuellement mieux perçue. L'espèce était mentionnée comme migratrice sur tout le front méditérranéen, son hivernage important au Sahara avec la probabilité de le dépasser au sud. (Etchecopar - Hüe 1964) En contraste avec ces données déjà anciennes, il convient d'apprécier aujourd'hui l'extension au sud du Sahara des mouvements de ce turdidé, qui a été observé au Ghana à la latitude extrême de 5°42'N. (Walsh, Grimes 1981 - Wink 1976)

Dans ce contexte de grande dispersion, faut-il toujours considérer la race solitarius comme exclusive en zones tropicales de l'Afrique de l'Ouest? Peut-être conviendrait-il actuellement de procéder à une étude soutenue des mouvements sur l'ensemble de la région, pour dégager des données complémentaires.

LE LITTORAL DE LA PETITE COTE

une " Voie Etroite " de la migration dans l'Ouest Africain

Il semblerait que certains auteurs traitent les notions relatives à la faune avienne en fonction d'un environnement probable de rencontre, mais la notion de cet environnement ne doit pas être trop exclusive tant la mobilité et la faculté d'adaptation de la plupart des espèces sont importantes. Dans ce domaine, la nature est susceptible de nous réserver les surprises les plus inattendues. C'est dans cet esprit que je me suis efforcé de suivre aussi régulièrement que possible ces dernières années, l'évolution du peuplement avien sur cette zone de la Petite Côte.

Sans avoir la richesse de certaines régions situées plus au sud, la faune avienne que nous observons sur le Cap de Naze est relativement importante. Outre les espèces locales qui y figurent pendant une grande partie de l'année, elle comporte également les espèces de passage, provenant généralement de la région ouest paléarctique ou accidentellement de régions plus excentrées. Les premiers migrateurs arrivent sur la Petite Côte en fin de saison des pluies; (Septembre, Octobre) les premiers limicoles sont observés déjà dans la seconde quinzaine d'Août. Beaucoup ne font que passer pour aller prendre leurs quartiers d'hiver dans les plus basses latitudes. Le plus grand nombre y séjourne jusqu'au printemps paléarctique, époque à partir de laquelle, ils repartent vers les hautes latitudes par des voies qui ne sont pas toujours identiques à celles de l'aller. Quant à l'avifaune éthiopienne, les migrateurs du sud arrivent généralement à partir de Mai/Juin, aux premières modifications climatiques qui annoncent l'approche de la saison des pluies sur la région. Cet apport d'oiseaux migrateurs contribue à donner à l'avifaune de cette zone, une physionomie saisonnière assez particulière.

PASSAGES DE LA MIGRATION AU CAP DE NAZE

Une très forte proportion d'espèces vivant dans les régions tempérées, migrent vers le sud et remontent ensuite sur les hautes latitudes; selon R. Moreau, plus de cinq milliards d'oiseaux envahissent ainsi chaque année le continent africain. Plus d'un quart des oiseaux (environ un milliard six cents millions) de la région paléarctique hiverne au sud du Sahara, en Afrique tropicale, et un grand nombre gagne le sud du continent noir. (Moreau 1961-1966) Un tel phénomène engendre obligatoirement un processus de dispersion complexe dont nous ne percevons que les aspects fondamentaux. Sa complexité dissimule probablement des phénomènes secondaires ou quelques aspects exceptionnels liés subtilement à l'ensemble du phénomène.

Le flux migratoire qui se traduit sur la zone littorale sénégalaise ne représente qu'une fraction de ce phénomène global et il semblerait à première vue assez modeste par rapport à la densité de certains mouvements migratoires de l'Afrique de l'Est et du Soudan. Cette migration le long de la façade atlantique, conserve cependant une grande originalité et il est probable que tout son intérêt est loin d'être entièrement perçu.

Une partie de la Petite Côte est caractérisée sur une quinzaine de kilomètres entre Yenne et Guereo, par une suite de petites falaises et de reliefs rocheux divers; ce sont des éléments du paysage (absents par ailleurs sur la plus grande partie du littoral sénégalais) qui deviennent attractifs sur cette voie migratoire. Ils constituent inévitablement, l'aspect le plus significatif d'une "ligne directrice" sur ce secteur de côte. Curry-Lindahl précise que les lignes directrices les plus importantes dans les systèmes migratoires sont précisément les côtes marines. Pour des raisons différentes, elles concentrent les passages d'oiseaux aquatiques et ceux d'espèces terrestres, tels passereaux, columbidés et rapaces (Curry-Lindahl 1975)

Indépendamment de la morphologie du terrain qui ne peut être le seul critère pour caractériser une voie de migration, des facteurs écologiques héréditaires et historiques peuvent conditionner les mouvements de certains migrateurs malgré des modifications importantes sur les biotopes les plus attractifs. Pour dégager l'originalité de cette zone côtière, il serait peut-être souhaitable de comparer la faune propre et celle de bandes parallèles au littoral par une prospection minutieuse d'ouest en est. La zone littorale de la Petite Côte constitue peut-être un chaînon original d'une "voie étroite" intermédiaire du vaste front migratoire de l'Ouest Africain.

Les prospections ornithologiques réalisées au cours des années 1982 à 1984 au Cap de Naze, m'ont permis de constituer un premier inventaire d'avifaune qui rassemblait au terme de mes prospections, 116 espèces, représentant 32 familles. Cette liste a été présentée dans mon dossier concernant le projet de mise en réserve de ce site. Une liste complémentaire obtenue pendant la dernière période de mon séjour n'a pu apparaître dans ce document; elle est donc inclue au complément d'inventaire réalisé au cours de ma mission de 1986.

Au terme de ma mission en 1986, cet inventaire d'avifaune comportait 148 espèces (liste non exhaustive) observées sur l'ensemble du massif du Cap de Naze, représentant 39 familles dans 16 ordres. Sur cet inventaire, 67 espèces observées, soit 45% sont migratrices dans le système paléarctique-afro-tropical, et transitent sur la région sénégambienne.

Sur cette zone, les deux mouvements de migration dans le cycle annuel, sont bien caractérisés par certaines espèces (Pipits, bergeronettes, hirondelles, traquets); le passage de quelques espèces semble plus aléatoire et l'aspect de leur migration se différencie sensiblement d'une année à l'autre : ce serait un peu le cas pour M. solitarius et M. saxatilis, dont la fluctuation sensible de la densité contraste avec la régularité du passage. La migration des accipitridés présente également de grandes irrégularités.

En période postnuptiale, d'octobre à décembre, la migration sur ce secteur est relativement étalée. Bien des espèces apparaissent en petits contingents de quelques individus, ils séjournent plus ou moins longuement sur le massif. Le séjour est généralement court en dépit parfois des meilleures conditions du milieu à cette époque de l'année. (saison des pluies importante, favorisant la régénération de la végétation et l'abondance de la nourriture)

La migration prénuptiale s'amorce relativement tôt, fin Janvier. Progressivement, la présence de plusieurs espèces sur le massif du Cap de Naze est très nette et plus soutenue. Le nombre d'individus de chaque espèce augmente et peut devenir important; cet aspect est bien développé avec le passage de Motacilla flava, Anthus trivialis, Anthus campestris, Phoenicurus phoenicurus, Oenanthe cenanthe.

Cependant cette physionomie change d'une année à l'autre suivant l'influence de plusieurs facteurs dont certains ne sont toujours pas perçus. Ces fluctuations migratoires sont généralement liées à des modifications météorologiques importantes ou à une restriction des ressources nutritives du milieu local. La migration prénuptiale diminue rapidement dès la fin Avril et dans la seconde quinzaine du mois de Mai, elle n'est généralement plus perceptible. Monticola solitarius, Monticola saxatilis, Anthus campestris et Phoenicurus phoenicurus, Hirondo rustica, Delichon urbica, sont des espèces qui séjournent assez longuement au cours de cette période migratoire et elles se révèlent les plus tardives dans leur séjour sur le secteur du Cap de Naze et la zone littorale de la Petite Côte.

Les passages des Hirondelles et des Martinets illustrent l'un des aspects les plus significatifs de la migration. Au cours de cette mission, indépendamment du passage généralement fluide mais continu d'Hirondo rustica (Hirondelle de cheminée), j'ai noté tout particulièrement l'importance du passage de Delichon urbica (Hirondelle de fenêtre), dès le 7 Avril. En marge des passages sporadiques réguliers de 10/30 individus observés régulièrement au cours de mes cheminements sur le massif, le 27 Avril, j'ai noté le passage de plus de 200 individus en une heure d'observation à point fixe. Le 6 Mai, pendant une période d'affût équivalente, j'ai noté plus de 300 individus. Le 9 Mai, au petit matin (07 heures T.U.), j'ai surpris dans les éboulis de la façade maritime 60 individus au repos; à mon approche, il y a eu un envol général orienté spontanément plein nord. Dans le courant de cette même matinée, j'ai noté plusieurs passages d'une centaine d'individus.

Les passages d'Apus apus (Martinet noir) et Apus melba (Martinet alpin) sont moins denses : 20/40 individus, ces mouvements sont plus espacés sur une période de quelques jours seulement en Avril.

Il arrive que l'on puisse observer au Cap de Naze, la présence intattendue de certaines espèces. Au mois de Mars 1983, j'avais découvert dans les éboulis de la façade maritime, Emberiza striolata (Bruant striolé), deux sujets d'une espèce saharienne qui ont séjourné une douzaine de jours dans la partie inférieure des falaises avant de disparaître. En Mars 1986, au début de mes investigations au Cap de Naze, lors d'une approche effectuée dans les éboulis près de la falaise nord pour une observation rapprochée du merle bleu, j'ai eu la surprise de découvrir trois bruants posés sur un rocher à deux mètres de ma position. La parure du plumage bien contrastée était signficative, c'etait celle de Emberiza cia (Bruant fou), probablement la sous-espèce E. cia africana, compte tenu de l'accentuation des caractères du plumage de la tête. (Etchecopar - Hüe 1964)

Le 7 Avril 1986, lors d'une prospection conjointe avec les ornithologues allemands, dans la vallée intérieure, nous avons observé avec précision Oenanthe isabellina (Traquet Isabelle), 1 individu qui se déplaçait sur les blocs latéritiques dans le flanc est du massif maritime. C'était ma première observation de cette espèce sur ce site.

Malgré le caractère rocheux du Cap de Naze bien accentué sur sa partie nord par la présence de falaises déjà importantes, je n'ai pas découvert la présence même furtive de Columba livia (Pigeon bizet). Columba guinea (Pigeon de guinée), espèce locale, occupe les falaises pendant une grande partie de l'année et un contingent de 15/30 individus représente l'effectif moyen en évolution sur ce secteur.

COMMENTAIRE

En ayant effectué au cours de ces dernières années des observations régulières sur la zone littorale de la Petite Côte et particulièrement sur le massif du Cap de Naze, j'ai pu effectivement constater l'influence que ce massif exerce sur les mouvements de la migration avienne. La faible émergence du massif sur cette voie littorale est suffisamment importante pour constituer un balisage topographique régional très significatif.

Cette voie constitue probablement le terme d'une dérive extrême en longitude de la migration dans l'ouest Africain. L'extension des rigueurs climatiques sur l'intérieur de la région doit avoir une incidence non négligeable dans la dispersion du flux migratoire au niveau de la zone sahélienne et il n'est peut-être pas invraisemblable, que cette migration s'infléchisse parfois à l'ouest et vienne amplifier le passage en bordure littorale.

L'écosystème du Cap de Naze est bien caractérisé dans le contexte géographique régional, il favorise inconstestablement l'arrêt et le séjour temporaire de plusieurs espèces, notamment celles qui sont inféodées au milieu rocheux. La physionomie du paysage côtier entre les agglomérations de Guereo et Yenne, rappelle étonnamment celle de certaines contrées du littoral de l'Afrique du Nord, la douceur du climat sur cette côte renforce le bien-fondé de ce rapprochement.

La nidification sur le massif du Cap de Naze est très réduite et ne concerne que quelques espèces locales, qui nichent occasionnellement dans l'intérieur du massif (plateau intérieur et vallées adjacentes). Sur la partie maritime, elle est pratiquement inexistante. En 1983, j'ai observé un nid de tourterelle du Cap (Oena capensis) sur un arbuste, dans le haut de la façade maritime. Cependant au cours du déroulement de cette mission, j'ai observé sur le petit plateau du bloc maritime, trois nids de Vanneaux à tête noire (Vanellus tectus); deux nids étaient abandonnés avec les oeufs et le troisième a produit deux jeunes observés le 25 Mai. L'abandon des deux nids a été probablement la conséquence de la surfréquentation de ce secteur. Le 11 Mai, j'ai constaté en effet que ce plateau servait de base d'envol à un deltaplane en période de week-end.

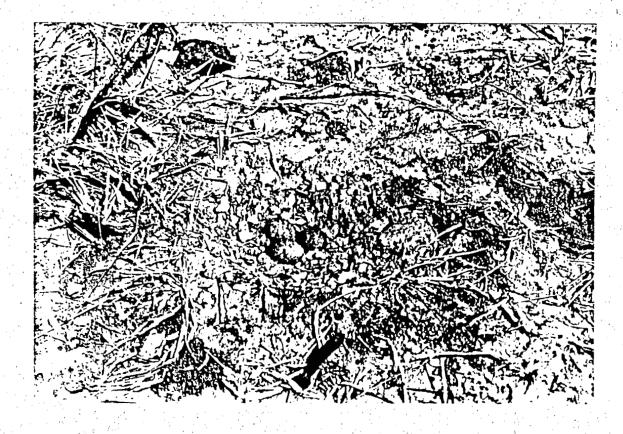
En progressant sur l'intérieur du massif à l'est et sud-est, les conditions seraient sensiblement meilleures malgré la pression de chasse et le braconnage. Les nidifications du Francolin commun (Francolinus bicalcaratus), de la Fintade commune (Numida meleagris) et de la Poule de rocher (Ptilopachus petrosus) sont probables sur le plateau et dans les vallées adjacentes. La nidification de Vanellus tectus semble normale sur le plateau intérieur car j'ai observé plusieurs couples avec des jeunes au mois de Mai. Dans la vallée qui sépare le massif maritime de la structure intérieure, j'ai observé un nid occupé de Cochevis huppé (Calerida cristata). Globalement, l'ensemble du Cap de Naze est devenu une zone bien trop perturbée par la déforestation, la chasse, le braconnage et le surpaturage pour qu'une nidification avienne s'y établisse normalement et durablement.

Malgré les dépradations actuelles et la densité du peuplement humain sur ses limites qui semblent avoir joué un rôle dans l'éviction de certaines espèces, le Cap de Naze conserve un intérêt ornithologique évident. La création récente d'une Réserve Naturelle sur ce massif permettra avec le temps et une action soutenue de retrouver toute l'originalité de cet écosystème.

Dans l'évolution du contexte de cette Réserve, il serait très intéressant de procéder au suivi régulier de la migration avienne. Dans cette perspective, le site du Cap de Naze peut faire l'objet d'une base ornithologique permanente à vocation scientifique internationale. L'évolution d'un tel projet permettrait probablement de dégager des données ornithologiques originales sur la migrations côtière de l'avifaune terrestre ainsi que sur l'avifaune du milieu maritime. Ces appréciations ont été partagées également par plusieurs naturalistes qui m'ont accompagné sur ce site.



Cap de Nare - Poussins au nid de Vanellus tectus (Vanneau à tête noire, sur le plateau du massif maritime



Nid abandonne de Vanellus tectus avec les oeufs à l'intérieur sur le plateau du massif maritime

INVENTAIRE DES ESFECES AVIENNES SEDENTAIRES OU DE PASSAGE AU CAP DE NAZE ET DANS SA ZONE PERIPHERIQUE

(Liste provisoire - Année 1984)

PELECANIDAE

1. Pelecanus rufescens - PELICAN GRIS

PHA LACROCORACI DA E

- 2. Phalacrocorax africanus CORMORAN AFRICAIN *
- 3. Phalacrocorax carbo GRAND CORMORAN

ARDEIDAE

- 4. Ardea cinerea HERON CENDRE
- 5. Ardeola ibis HERON GARDE-BOEUF
- 6. Egretta garzetta AIGRETTE GARZETTE
- 7. Egretta gularis AIGRETTE DIMORPHE*

ACCIPITRIDAE

- 8. Circus pygargus BUSARD CENDRE
- 9. Circaetus gallicus CIRCAETE JEAN-LE-BLANC
- 10. Accipiter badius EPERVIER SHIKRA
- 11. Milvus migrans MILAN NOIR
- 12. Pandion haliaetus BALBUSARD PECHEUR "

FALCENIDAE

- 13. Falco tinnunculus CRECERELLE
- 14. Falco subbuteo FAUCON HOBEREAU
- 15. Falco peregrinus FAUCON PELERIN
- 16. Falco biarmicus FAUCON LANIER
 - * Observé sur le littoral du CAP de NAZE (Plage, récif, Mer)
- ** Observé sur le littoral et dans l'intérieur du Massif.
- Sans astérisque : Observé indifféremment sur l'ensemble du massif.

PHASIANIDAE

- 17. Ptilopachus petrosus POULE DE ROCHER
- 18. Numida meleagris PINTADE COMMUNE

CHARA DRIIDAE

- 19. Vanellus tectus VANNEAU A TETE NOIRE
- 20. Vanellus senegallus VANNEAU CARONCULE
- 21. Charadrius alexandrinus GRAVELOT A COLLIER INTERROMPU
- 22. Calidris alpina BECASSEAU VARIABLE *
- 23. Calidris minuta BECASSEAU MINUTE *
- 24. Tringa totanus CHEVALIER GAMBETTE **
- 25. Tringa nebularia CHEVALIER ABOYEUR *
- 26. Numenius phaeopus COURLIS CORLIEU **
- 27. Pluvialis squatarola PLUVIER ARGENTE*
- 28. Tringa hypoleucos CHEVALIER GUIGNETTE **
- 29. Charadrius hiaticula GRAND GRAVELOT
- 30. Charadrius dibius PETIT GRAVELOT *

GLAREOLIDAE

31. Cursorius temminckii - COURVITE DE TEMMINCK

LARIDAE

- 32. Larus fuscus GOELAND BRUN *
- 33. Larus argentatus GOELAND ARGENTE
- 34. Sterna caspia STERNE CASPIENNE *
- 35. Sterna hirondo STERNE PIERREGARIN
- 36. Sterna sandvicensis STERNE CAUGEK *
- 37. Sterna maxima STERNE ROYALE *
- 38. Sterna nilotica STERNE HANSEL*
- 39. Sterna bengalensis STERNE VOYAGEUSE *
- 40. Sterna albifrons STERNE NAINE *
- 41. Sterna leucoptera GUIFETTE LEUCOPTERE
- 42. Sterna nigra GUIFETTE NOIRE *
 - *Observé sur le littoral du CAP de NAZE (Plage, récif, mer)
- **Observé sur le littoral et dans l'intérieur du Massif.
- Sans astérisque : Observé indifféremment sur l'ensemble du massif.

COLUMBIDAE

- 43. Columba guinea PIGEON DE GUINEE
- 44. Streptopélia senegalensis TOURTERELLE MAILLEE
- 45. Oena capensis TOURTERELLE DU CAP
- 46. Turtur abyssinicus EMERAULDINE A BEC NOIR

CUCULIDAE

- 47. Clamator glandarius COUCOU-GEAI
- 48. Centropus senegalensis COUCAL DU SENEGAL

STRIGIDAE

49. Bubo africanus - GRAND-DUC AFRICAIN

APODIDAE

- 50. Cypsiurus parvis MARTINET DES PALMIERS
- 51. Apus affinis MARTINET A DOS BLANC
- 52. Apus apus MARTINET NOIR

ALCEDINIDAE

- 53. Halcyon leucocephala MARTIN-CHASSEUR A TETE GRISE
- 54. Halcyon chelicuti MARTIN-CHASSEUR STRIE

MEROPI DAE

55. Merops pusillus - GUEPIER NAIN

BUCEROTIDAE

- 56. Tockus nasutus PETIT CALAO A BEC NOIR
- 57. Tockus erythrorhynchus PETIT CAIAO A BEC ROUGE

CAPITONIDAE

- 58. Lybius vieilloti BARBU DE VIEILLOT
- 59. Pogoniulus chrysoconus PETIT BARBU A FRONT JAUNE

LANTIDAE

- 60. Eromopterix leucotis ALOUETTE-MOINEAU A OREILLONS BLANCS
- 61. Eromopterix nigriceps ALOUETTE-MOINEAU A FRONT BLANC
- 62. Galerida cristata COCHEVIS HUPPE

HIRUNDINIDAE

- 63. Hirondo rupestris HIRONDELLE DE ROCHER
- 64. Hirondo senegalensis GRANDE HIRONDELLE A VENTRE ROUX
- 65. Hirondo rustica HIRONDELLE DE CHEMINEE
- 66. Delichon urbica HIRONDELLE DE FENETRE
- 67. Riparia riparia HIRONDELLE DE RIVAGE

MOTACILLIDAE

- 68. Motacilla flava BERGERONNETTE PRINTANIERE
- 69. Motacilla alba BERGERONNETTE GRISE
- 70. Anthus compestris PIPIT ROUSSELINE
- 71. Anthus trivialis PIPIT DES ARBRES

LANIIDAE

- 72. Tchagra senegala TELEPHONE TCHAGRA
- 73. Lanius senator PIE-GRIECHE A TETE ROUSSE

ORIOLIDAE

74. Oriolus auratus - LORIOT DORE

TURNIDAE

- 75. Lamprotornis chalybaeus MERLE METALLIQUE COMMUN
- 76. Lamprotornis caudatus MERLE METALLIQUE A LONGUE QUEUE

CORVIDAE

77. Corvus albus - CORBEAU PIE

TURDIDAE

- 78. Monticola solitarius MERLE BLEU
- 79. Monticola saxatilis MERLE DE ROCHE
- 80. Oenanthe Oenanthe TRAQUET MOTTEUX
- 81. Oenanthe lugeus TRAQUET DEUIL
- 82. Myrmecocichla albifrons TRAQUET NOIR A FRONT BLANC
- 83. Cercotrichas podobe MERLE PODOBE
- 84. Cercotrichas galactotes AGROBATE RIBIGINEUX
- 85. Saxicola rubetra TRAQUET TARIER

SYLVIIDAE

- 86. Sylvia atricapilla FAUVETTE A TETE NOIRE
- 87. Phylloscopus trochilus POUILLOT FITIS
- 88. Sylvia communis FAUVETTE GRISETTE
- 89. Hippolais polyglotta HYPOLAIS POLYGLOTTE
- 90. Prinia subflava FAUVETTE-ROITELET COMMUNE
- 91. Camaroptera brachyura CAMAROPTERE A DOS GRIS
- 92. Sylvietta brachyura FAUVETTE CROMBEC
- 93. Sylvia borin FAUVETTE DES JARDINS

MUSCICAPIDAE

94. Muscicapa striata - GOBE-MOUCHES GRIS

NECTARINIIDAE

- 95. Nectarinia senegalensis SOUI-MANGA A POITRINE ROUGE
- 96. Nectarinia pulchella SOUI-MANGA A LONGUE QUEUE

EMBERIZIDAE

- 97. Emberiza tahapisi BRUANT CANNELLE
- 98. Emberiza striolata BRUANT STRIOLLE

FRINGILLIDAE

- 99. Serinus mozambicus SERIN DU MOZAMBIQUE
- 100. Serinus leucopygius CHANTEUR D'AFRIQUE

PLOCEIDAE

- 101. Bubalorius albirostris ALECTO A BEC BLANC
- 102. Sporopipes frontalis MOINEAU QUADRILLE
- 103. Passer grisens MOINEAU GRIS
- 104. Passer luteus MOINEAU DORE
- 105. Ploceus velatus TISSERIN A TETE ROUSSE
- 106. Ploceus cucullatus TISSERIN GENDARME
- 107. Vidua chalybeata COMBASSOU DU SENEGAL
- 108. Plocepasser superciliusus MOINEAU TISSERIN
- 109. Ploceus velatus TISSERIN A TETE ROUSSE
- 110. Ploceus mélanocephalus TISSERIN A TETE NOIRE

ESTRILDIDAE

- 111. Fytelia melba BEAUMARQUET
- 112. Amadina fasciata -COU-COUPE
- 113. Estrilda bengala CORDON BLEU
- 114. Estrilda troglodytes BEC-DE-CORAIL-CENDRE
- 115. Lonchura cucullata SPERMETTE NONETTE
- 116. Lagonostica senegala AMARANTE COMMUN

INVENTAIRE DES ESPECES AVIENNES SEDENTAIRES OU DE PASSAGE AU CAP DE NAZE ET DANS SA ZONE PERIPHERIQUE

(Liste complémentaire à l'inventaire de 1984)

SULIDAE	•
117. Sula leucogaster - FOU BRUN +	24/4/86
STERCORARIIDAE	
118. Stercorarius parasiticus - LABBE PARASITE +	24/4/86
ACCIFITRIDAE	
119. Neophron monachus - PERCNOPTERE BRUN	
120. Elanus caeruleus - ELANION BLANC	6/4/86
121. Cercaetus cinereus - CIRCAETE BRUN	21/4/86
122. Aquila rapax - AIGLE RAVISSEUR	3/5/86
123. Gyps bengalensis - GYFS AFRICAIN	6/5/86
124. Gyps rueppellii - GYPS DE RUPPELL	6/5/86
125. Folyboroides radiatus - PETIT SERPENTAIRE	8/5/86
FHASIANIDAE	
126. Francolinus bicalcaratus - FRANCOLIN COMMUN	
127. Coturnix coturnix - CAILLE DES BLES	17/5/86
OTIDIDAE	
128. Eupodotis melanogaster - OUTARDE A VENTRE NOIR	4/5/86
BURHINIDAE	
129. Burhinus senegalensis - OEDICNEME DU SENEGAL ++	26/4/86
CHARADRIIDAE	
130. Limosa limosa - BARGE A QUEUE NOIRE ++	
131. Arenaria interpres - TOURNEPIERRE A COLLIER +	
LARIDAE	
132. Larus cirrhocephalus - MOUETTE A TETE GRISE +	
PTEROCLIDIDAE	
	r, :

133. Pterocles exustus - GANGA SENEGALAIS

T	IJ	R	N	1	C	T	I)	Λ	E
_	v	т,	7,	-	v	•	v	4 2	J

1341 Turnix sylvatica - TURNIX D'AFRIQUE

5/5/86

COLUMBIDAE

135. Streptopelia vinacea - TOURTERELLE VINEUSE

PSITTACIDAE

136. Poicephalus senegalus - YOUYOU

137. Psittacula krameri - PERRUCHE A COLLIER

AFODIDAE

138. Apus melba - MARTINET ALPIN

COLIIDAE

139. Colius macrourus - COLIOU HUFPE

8/4/86

MEROLIDAE

140. Merops spiaster - GUEPIER D'EUROPE (16 ind. à 8H30)1/5/86

UFUFIDAE

141. Fhoeniculus purpureus - MOQUEUR

11/4/86

LANILDAE

142. Lanius excubitor - PIE-GRIECHE GRISE

TURDIDAE

143. Oenanthe isabellina - TRAQUET ISABELLE

7/4/86

- 144. Myrmecocichla aethiops TRAQUET FOURMILIER BRUN
- 145. Cercomela familiaris TRAQUET DE ROCHE A QUEUE ROUSSE
- 146. Phoenicurus phoenicurus ROUGE-QUEUE A FRONT BLANC

SYLVIIDAE

147. Phylloscopus collybits - POUILLOT VELOCE

27/4/86

EMBERIZIDAE

148. Emberiza cia - BRUANT FOU

29/3/86

(Emberiza cia africana)

PROTECTION DU CAPDE NAZE

CREATION DE LA RESERVE

NAJURELLE DE POPENGUINE

"Depuis toujours, les relations que l'être humain entretient avec la nature sont ambigües. Nous admirons les paysages et nous les mutilons. Nous exaltons la beauté des animaux sauvages et nous détruisons leurs habitats, donc leurs chances de survie..." (Sir Peter SCOTT, Président du Wordl Wildlife Fund, Slimbridge 1982)

La protection et la conservation du milieu naturel, c'est l'énoncé d'une rêgle fondamentale de notre sauvegarde, dans le domaine complexe et vulnérable de la biosphère auquel nous appartenons. Il semble bien évident actuellement, qu'il est dans l'intérêt de la population humaine d'entretenir et de protéger son environnement, ceci d'un point de vue matériel, esthétique et moral.

Soucieux d'une telle obligation, je me suis efforcé de contribuer à cette action de sauvegarde au Sénégal, en fonction du déroulement de mes prospections ornithologiques et de l'expérience de terrain qu'il en résultait. C'est dans le cadre de mon implantation professionnelle sur le Centre ORSTOM de Mbour, que j'ai poursuivi ces dernières années une action soutenue sur la protection de la faune et du milieu naturel.

Le périmétre de protection de l'Observatoire Géophysique de l'ORSTOM englobe une aire importante, et par vocation scientifique, cette zone constitue une enclave naturelle protégée propice au refuge et à la circulation d'une petite faune locale et surtout de l'avifaune. Progressivement, j'ai débordé largement ce cadre initial pour une extension plus significative de mes investigations. C'est en poursuivant des objectifs ornithologiques immédiats sur la Petite Côte, que mon attention s'est fixée tout particulièrement sur le Massif du Cap de Naze et je percevais rapidement, son intérêt écologique. Dès lors, j'ai accentué mon activité dans le but d'attirer l'attention des Autorités Sénégalaises sur l'opportunité d'une protection de ce secteur de littoral.

- CHRONOLOGIE ET ASPECTS DE CETTE DEMARCHE

En 1983, au terme de deux années de prospections ornithologiques sur la zone du Cap de Naze, j'avais noté les sources essentielles d'une dégradation très sérieuse de cet écosystème original. Indépendamment de l'intérêt ornithologique et compte tenu de tout l'attrait de ce site, j'avais exprimé à Mr. le Directeur des Parcs Nationaux du Sénégal, lors d'une réunion publique d'information, le souhait que ce secteur puisse faire l'objet d'une mesure de protection particulière. Mon commentaire pour étayer cette idée, devait retenir l'attention de la Direction des Parcs Nationaux qui me demandait par la suite d'établir un dossier concernant la zone du Cap de Naze, avec la formulation d'un projet de protection approprié à ce site.

Après avoir effectué deux visites détaillées sur la zone concernée en Novembre et Décembre 1983 avec le Directeur des Parcs Nationaux, j'ai entrepris l'étude de ce projet avec l'assentiment de la Direction de l'ORSTOM au Sénégal.

Le 24 Avril 1984, j'ai remis personnellement mon dossier résultant de ce travail à la Direction des Parcs Nationaux du Sénégal à Dakar et au terme de cette même année, ce service m'informait que le principe de la mise en réserve du Cap de Naze avait reçu l'agrément du Gouvernement Sénégalais.

Le projet de décret portant création de la Réserve Naturelle de "Popenguine" (englobant essentiellement le massif du Cap de Naze) a été adopté au Conseil des Ministres du 13 Mai 1986 à Dakar.

Au cours des mois d'Avril et Mai 1986, l'Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération -ORSTOM- a collaboré avec les Parcs Nationaux du Sénégal pour la mise en oeuvre préliminaire de la Réserve Naturelle de Popenguine. (Mission ornithologique, C.ROUCHOUSE)

Le 25 Mai 1986, un premier balisage du périmètre de la Réserve de Popenguine était mis en place conjointement par une équipe des Parcs Nationaux sous la direction de Mr. El-Hadji Omar Dia et Charles Rouchouse de l'ORSTOM, en mission ornithologique au Cap de Naze.

0		/MPI
!	•	/1151

PROJET DE DECRET PORTANT CREATION
DE LA RESERVE NATURELLE DE POPELIGUINE.

RAPPORT DE PRESENTATION

La Réserve naturelle de Popenguine couvre la partie Sud de la forêt classée de Popenguine dans l'arrondissement de N'Guekhokh et une partie de la façade maritime sur une largeur d'un demi mille marin.

Sa superficie totale est de 1.009 hectares environ.

Cette zone renferme une faume avienne très importante et riche. En effet, outre les espèces sédentaires, elle recèle un nombre remarquable d'oiseaux de passage grâce à sa configuration qui lui assure un balisage continental assez exceptionnel sur cet axe de migration.

Ce beau site est tombé dans un état de dégradation très grave à cause de vastes défrichements sauvages qui s'y effectuent.

Pour éviter la disparition totale de cette unité écologique et permettre une reconstitution en toute sécurité du biotope qui représente un grand intérêt scientifique et touristique, il est proposé la création d'une réserve naturelle au lieu et place de la partie Sud de la forêt classée de Popenguine baignée de sa façade maritime.

La partie Nord de la forêt classée fera l'objet d'un vaste programme de reboisement.

Telle est, Monsieur le Président, l'économie du présent projet de décret que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Le Ninistre de la Protection de la Nature

REPUBLIQUE	E DU SENEGAL
MINISTER	DE LA PROTECTION
DE LA	NATURE

	. ••	,	,	
)			/147011
110				/MPN

PROJET DE DECRET PORTANT CREATION DE LA RESERVE NATURELLE DE POPENGUINE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU	la Constitution;
٧Ų	la loi n° 74-46 du 18 juillet 1974 portant Code forestier;
VU	la loi n° 86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la
	Protection de la faume ;
VÜ	l'arrêté n° 2632/SE du 07 novembre 1936 portant classement dans le cercle
,	de Thiès de la forêt de Popenguine ;
LA	Cour suprême entendue en sa séance du
Su	r le rapport du Ministre de la Protection de la Nature ;

// ECRETE

Article premier: Est érigée en Réserve naturelle la partie Sud de la forêt de Popenguine classée par arrêté général n° 2632/SE du 07 novembre 1936.

Une partie de la façade maritime sur une largeur d'un demi mille marin (droite I I' et H H' perpendiculaires au rivage) est incorporée à ladite Réserve suivant le plan joint en annexe.

Article 2 : Les limites de la Réserve naturelle de Popenguine d'une superficie approximative de 1.009 hectares s'établissent comme suit :

- Au Nord et Nord Ouest : le tracé K G F H H' ;
- Au Sud : le tracé I' I J suivant la limite naturelle de l'actuelle forêt classée
- Al'Est: le tracé J K;
- A l'Ouest : la droite H' I'.

. . ./. . .

Article 3: Le survol de la Réserve est interdit à une altitude inférieure à 300 mètres sauf à des fins scientifiques ou par nécessité pour la gestion de cette réserve, la défense contre les incendies ou tout autre acte de sécurité publique.

Article 4: Les droits et obligations relatifs à la Réserve seront précisés dans l'arrêté fixant réglement intérieur.

La pêche traditionnelle telle qu'elle est pratiquée est cependant autorisée.

Article 5 : Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de la Protection de la Mature sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'éxécution du présent décret qui sera publié avec son annexe au Journal Officiel.

Fait à Dakar, le Le Président de la République

VRDOR DIORE





Création de la Réserve Naturelle de Popenguine établie sur la zone du Cap de Naze

Mise en place des premiers panneaux de balisage à la limite nord et sur le plateau du massif maritime, activitée poursuivie conjointement par une équipe des Parcs Nationaux du Sénégal et Charles ROUCHOUSE, (Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération - ORSTOM)

. Le Cap de Naze 25 Mai 1986

- LE MONDE RURAL DANS LE CONTEXTE REGIONAL DU CAP DE NAZE

Le Cap de Naze est situé sur l'arrondissement de la sous-préfecture de Nguekokh. Parmi les centres ruraux les plus importants qui sont répartis sur la marge extérieure à cette zone, il convient de noter d'une part, sur l'axe routier Dakar-Mbour, les villages de Ndiass, Sindia, Nguekokh (sous-préfecture). Ensuite, sur un axe routier perpendiculaire au précédent provenant de Thies, dont l'intersection a lieu à Sindia, il faut mentionner essentiellement Keniammbour avant de parvenir à Popenguine. Le centre urbain le plus proche et le plus important est représenté par la ville de Mbour, Préfecture (+50.000 ha) située à 31 km de Popenguine par le réseau routier normal.

A la périphérie du massif du Cap de Naze, les localités les plus significatives sont au nord Popenguine et Ndeyanne, au N-E Popenguine Sérère, au sud les villages de Talane et Guéréo. Au sud-est et à l'est, une succession de petites localités rurales telles que Kolrongui, Tiafoura, Rhazabe s'échelonnent à proximité et le long de la piste jusqu'à Keniammbour. Cette répartition entoure partiellement le massif du Cap de Naze avec une concentration humaine sensiblement plus importante au sud-est et à l'est.

Une mosaïque de groupes ethniques caractérise l'aspect humain de la région dont les Sérères forment le fond avec des composantes diversifiées (Palor, Nones, Safènes, Sine etc...). Les Volofs occupent partiellement ce secteur de région en nombre très réduit par rapport au nord. On note des îlots de Bambaras, de Toucouleurs et de Peulhs. Le groupe Lébou, de souche Volof, occupe la région de Rufisque jusqu'à Yenne; au-delà vers le sud-est, il est remplacé par les Sérères. La plupart des villages se composent de quartiers distincts : Wolofs, Sérères, Toucouleurs... Les langues parlées courantes sont le Sérère avec plusieurs dialectes et le Wolof.

L'activité des populations est centrée essentiellement sur les cultures de subsistance ou de rapport, mil, arachide, sans négliger les collectes de bois qui s'effectuent sur le massif du Cap de Naze durant une grande partie de l'année, en saison séche.

La pêche artisanale demeure constante sur la côte, activité dont l'importance est cependant variable au cours de l'année. Les villages de Ndeyanne, Popenguine et Guéréo sont des centres de pêche artisanale très actifs.

- IMPACT DE LA POPULATION RURALE SUR LE MILIEU NATUREL

Toute la zone du Cap de Naze, considérée comme telle, avec une dimension humaine bien répartie puisqu'elle se situe exclusivement à la périphérie du massif, se détermine normalement comme un espace privilégié. Elle jouit déjà d'une protection administrative des Eaux et Forêts avec le classement de la forêt domaniale de Popenguine.

Malgré ce statut, apparemment assez exceptionnel, il convient d'examiner en toute objectivité, l'impact actuel de la population rurale sur ce milieu, dont l'aspect essentiel s'avere absolument négatif.

La plus grande partie de la population riveraine du site exerce une pression extrêmement importante sur le domaine forestier durant la saison sèche. Pour réaliser des collectes de bois, une surfréquentation très anarchique du site (notamment sur le plateau intérieur du Cap de Naze) se traduit depuis de nombreuses années, par l'aliénation de l'environnement et par la destruction intensive de la strate arbustive. La phase ultime de ce processus de dégradation est engendrée par le parcours des troupeaux et notamment des caprins; le surpâturage atteignant sur ces lieux, son degré maximum.

La dégradation du milieu naturel sous des formes diverses jointe à une sécheresse prolongée est la cause de la désertification et l'amorce rapide du processus de désertisation. En marge d'une tendance à l'asséchement progressif du climat régional, la théorie écologique, appuyée par des faits hélas irréfutables, attribue la désertisation à la conjonction de deux phénomènes : l'occurence périodique de sécheresses prolongées et la détérioration de l'équilibre écologique par l'homme et ses animaux. Dans la zone considérée, la détérioration de cet équilibre écologique résulte pour une part importante de l'explosion démographique (humaine et animale) qui caractérise la seconde moitié de ce siècle.

L'accroissement des surfaces cultivées aux dépens du domaine forestier et des pâturages arides, a suivi sensiblement le même rythme que la croissance démographique. Les cultures accrues et extensives sans une jachère suffisante, laissent le sol dénudé pendant une longue période de l'année : l'érosion hydrique et éolienne exercent alors leurs ravages. Au bout de quelques années et généralement sur une période assez courte, il ne reste qu'un sol stérile; cela implique un nouveau défrichement qui se gagne encore sur le milieu naturel relativement en équilibre. Au cours de notre enquête sur le terrain, dans le cadre des opérations préliminaires de mise en oeuvre de la Réserve, nous avons constaté effectivement le déroulement de ce processus en découvrant l'extension des cultures au S-E du plateau intérieur. Les cultivateurs avouaient sans ambiguïté leur objectif de pénétration en zone forestière pour gagner une nouvelle superficie cultivable, ceci après l'abandon de zones de cultures devenues stériles sur les espaces traditionnels.

A cela s'ajoute évidemment, comme conséquence incidente, la lente détérioration des structures traditionnelles de la société rurale africaine qui perd progressivement sous la pression du monde moderne et de ses artifices la maîtrise ancestrale de son environnement.

La régression des éléments de la strate arbustive est devenue ces dernières années très importante sur l'ensemble du massif du Cap de Naze. La pression humaine et animale incessante sur ce milieu ne laisse pas le temps à la végétation de se reconstituer, le processus d'installation de la zone aride au détriment du patrimoine forestier



Cap de Naze - Aspect du déboisement sur le plateau intérieur (Forêt classée de Popenguine)



Stockage du bois à l'entrée d'un village au S-E du plateau intérieur

est devenu évident et ce site apparaît maintenant comme une zone écologique véritablement fragile.

Pour se fixer sur l'importance et l'incidence d'un tel phénomène, il faut examiner à cet égard les données de A.T. DIA (1983). A Dakar, 100.000 tonnes de charbon de bois sont utilisées chaque année, ce qui représente un million de tonnes de bois ou 60.000 ha de forêts. Une famille dakaroise de dix membres consomme en moyenne par an, un hectare de forêt. Les photos prises au cours de ma mission au Cap de Naze sont assez éloquentes sur l'ampleur du déboisement dans cette zone régionale.

Si la nature est en partie responsable de cet état de fait, le monde rural l'est également, préssé il faut bien l'admettre, par les contingences économiques actuelles. A cet égard un effort de prospective s'avère vraiment nécessaire pour que dans l'avenir, l'on puisse infléchir la tendance actuelle de cette situation.

Ce qui vient d'être évoque concernant la déforestation, le surpâturage et l'extension accrue des cultures sur cette zone côtière, résume en définitive un phénomène global lié à l'action très précise de l'homme moderne sur le domaine végétal en Afrique. La constance et l'accentuation d'une telle attitude se traduit aujourd'hui, dans le massif du Cap de Naze, par la quasi-disparition de la forêt et la dégradation écologique des sols.

La nécessité de renforcer la protection du Cap de Naze se posait à partir de ce problème majeur, c'est à dire au niveau de la protection et de la conservation du potentiel biologique végétal, ce qui conditionnera par ailleurs, l'évolution de l'aspect faunistique dans l'avenir de cette nouvelle Réserve.

- L'IMPACT DU MONDE EXTERIEUR

Après avoir évoqué les effets problématiques des communautés rurales sur ce milieu qui sont déjà un peu la conséquence des apports de la civilisation extérieure et de la vie moderne actuelle, il fallait prendre en compte, le développement de nuisances récentes engendrées par le monde extérieur. Ces dernières années, les secteurs de Popenguine et de la Somone sont devenus des sites à vocation touristique. Paralléllement, un phénomène de villégiature hebdomadaire a pris une grande extension sur ces zones. Les implantations de bungalows se sont multipliées et présentent des aspects qui ne sont pas toujours très heureux, tant pour le fond que pour l'ésthétique.

Dans le développement de tels artifices, j'avais remarqué que le massif du Cap de Naze était resté jusqu'à une période très récente, délibérémment à l'écart d'une pénétration importante. Cette situation relativement favorable ne pouvait exclure dans l'avenir une pression plus importante avec l'éventualité de quelques projets touristiques hâtifs, dont la nature risquait de compromettre toute notion de sauvegarde du milieu. La concentration des villégiatures ne s'est réalisée qu'au niveau de la plage de Popenguine jusqu'au sud de l'aglomération pour ce qui concerne le secteur nord du Cap de Naze.

Quant à la partie sud, elle est restée totalement dégarnie, probablement en raison d'une accessibilité plus difficile. Le statut de protection qui vient d'être établi sur le Cap de Naze avec la création de la Réserve Naturelle permettra de maintenir cette situation à son niveau actuel.

Cependant, il fallait déplorer auparavant, quelques nuisances majeures dont l'importance de certaines d'entre elles s'est accrue rapidement ces trois dernières années. La pression de chasse est importante, elle est engendrée particulièrement par la communauté libano-syrienne de Dakar et de la Petite Côte. En 1983/1984, j'avais observé encore régulièrement des compagnies de pintades (Numida meleagris), 50/80 individus, qui remontaient les pentes de la façade maritime au petit matin, pour se retirer ensuite dans l'intérieur du massif. Au cours de cette mission, je n'ai observé que quelques sujets isolés. Par ailleurs, lors des enquêtes près des populations locales, j'ai reçu les témoignages de nombreuses incursions de chasse qui s'effectuaient au mépris de la réglementation en vigueur sur cette zone. Le braconnage, qui est surtout le fait des populations locales s'est également développé. L'écoulement des produits s'effectuant aisément près de la communauté européenne en villégiature sur le littoral.

Depuis une période récente, il faut inclure dans les nouvelles sources de nuisance, le nouvel engouement dans l'usage de véhicules légers 4X4 et motocycles de cross pour parcourir les espaces naturels. Les lieux accidentés ou de parcours difficile, sont devenus avec l'arrivée de ce matériel sur le marché très accessibles. De telles incursions sur le massif du Cap de Naze se sont développées récemment, les amateurs de cette nouvelle forme de loisir disposant à proximité de leur villégiature d'un terrain de choix sur ce massif.

Le 11 Mai 1986, j'étais en prospection sur la bordure ouest du plateau intérieur avec l'équipe des Parcs Nationaux, en fin de matinée, lorsque notre attention s'est fixée sur un groupe de personnes et de véhicules, sur le plateau du massif maritime. Intrigués par un tel attroupement, nous nous sommes déplacés sur un point d'observation plus précis pour découvrir que ce plateau servait de base d'envol d'un deltaplane... Cette dernière activité très perturbatrice a été la cause probable de l'abandon des nids de Vanneaux à tête noire constaté antérieurement.

Il semble évident que si la tendance de telles activités avait du se poursuivre, cela se serait traduit au terme de quelques années, par une modification écologique importante de ce milieu. La motivation d'un statut de protection au Cap de Naze reposait sur une argumentation bien spécifique dont l'évidence s'est précisée à chaque étape de mes investigations sur ce secteur. La suggestion d'un tel projet était fondée sur quelques particularités d'ordre écologique, scientifique, pédagogique et touristique. Les objectifs de conservation dans le fondement de cette nouvelle réserve suivant les catégories et les critères de gestion de la C.P.N.A.P., l'U.I.C.N. et les programmes internationaux, (tableaux récapitulatifs de ces données en page annexe) se résumaient ainsi :

- Maintenir la spécificité écologique et la réglementation environnementale
- Protection et valorisation du site panoramique du Cap de Naze
- Enrayer l'érosion Conservation des sols
- Objectifs de recherche scientifique, d'éducation et surveillance continue de l'environnement
- Favoriser l'utilisation rationelle des terres marginales et le développement rural
- Ouverture sur le tourisme sous une forme culturelle et récréative.

Dans le domaine de l'écologie, cette protection était devenue nécessaire et urgente pour sauvegarder l'un des sites les plus attractifs de la Petite Côte. Dans un premier temps, cette mesure permettra d'entreprendre la reconstitution de la couverture végétale, pour redonner à terme une physionomie normale à cet écosystème afin que ce milieu retrouve ensuite toute sa dimension écologique.

Il serait souhaitable dans le plus proche avenir, d'envisager des mesures de conservation en créant dans l'intérieur du massif de nouvelles plantations arbustives ou arborées. Parallèlemenent, il conviendrait de prévoir sur la zone périphérique au N-E et S-E du plateau intérieur, un système de culture/en bandes alternées, avec rotation et revalorisation des terres par jachères améliorées. Les peuplements naturels devront être conservés et si possible enrichis. Cette intervention majeure devrait s'élaborer dans une action largement concertée entre les services de l'administration et les populations locales riveraines. Au cours d'une démarche près des personnalités responsables du village Guéréo, la nouvelle de l'établissement d'une Réserve Naturelle sur cette zone, a été perçue avec intérêt. Le renforcement de la forêt de Popenguine était apparemment souhaité.

Document regroupant sélectivement les différentes catégories de gestion et de mise en valeur des resources naturelles et culturelles pour atteindre les objectifs primaires de la conservation.

(Manuel de planification des Parcs Nationaux avec exemples annotés, publication de la F A O, Rome 1976)

Catégories de gestion

	GROUPE I Catégories intéres- sant particulièrement la CPNAP					GROUPE II Catégories intéres- sant particulièrement l'UICN					GROUPE III Catégories en vigueur dans les programmes internationaux			
	I. Réserves	1.	Monumen	IV. Réserves natur- elles de con-	V. Paysages	procedes		. Réserves de	. Réserves an-	1 .	sarcrores		Réserves de la biosphère Sites (naturels) du patrimoine	mondial
OBJECTIFS FREMIERS DE		H	III.	ř				VI.	VII	VIII				
LA CONSERVATION				· .	<u> </u>				_			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Principaux échantil- lons d'écosystèmes à l'état naturel	1	, t 1 .	1	1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1	2			3	1				1 1	
Maintenir la diversité écologique et la réglementation envi-	3	1	1	2	2			2	1	2			1	
Conserver les ressources génétiques	1	1	1.	1	2			3	1	3			1 1	
Education, recherche,	ĭ	2	1	1	2			- 3	2	2		10.	1 1	
de l'environnement Conserver la produc- tion du bassin d'alimentation	3	3	3	3	2			3	3	3			3 3	
Enrayer 1 drosion, les sédiments et pro- téger les investis-	3	3	3	3	3	1.2.		3	3	• 3			3 3	
sements en aval Produire des proté- ines des produits animaux à partir de			2		3		* "	3	3	1		-1	3	
la faune sauvage; chasse sportive et pêche			3 · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					,						
Loisirs et tourisme Produire du bois et du fourrage sur une		1	7	3	2		- - - -	- 	3	1 :			3 1	
base de rendements pérennes Protéger des sites et des objets du patri-	-		3		1			3		3				
moine culturel, biblogique, arché- logique									•	, e			2 1	
Protéger des régions panoramiques ou de verdure Haintenir des options	3	1	2	2	1					3			2 1	
ouvertes; souplesse de gestion; utilisa- tions multiples					3			1	3	1		y 1	2 3	
Favorisor l'utilisa- tion rationnelle de terres marginales et	2	1,	2	2	1			3	2	1			2 2	
r le développement rural		<u>```</u>]	T.				.							

^{1.} Objectif premier pour la gestion de régions et de ressources.

^{2.} Pas nécessairement premier, mais toujours inclus comme objectifs important.
3. Inclus comme objectif quand les ressources et les autres objectifs de gestion le permettent.

La protection du Cap de Naze et le processus de sa conservation pourraient se réaliser dans un contexte technico-scientifique avec le concours d'organismes scientifiques et l'université. Une telle perspective favoriserait probablement des initiatives scientifiques originales dans les disciplines de la zoologie, (réintroduction de faune) de la botanique (restauration du potentiel biologique végétal) et de l'entomologie.

Compte tenu de l'intérêt que représente le site du Cap de Naze sur le plan ornithologique, (passages de la migration avienne du système paléarctique-afro-tropical - avifaune du domaine maritime) j'avais suggéré dans mon dossier initial que cette protection soit plus particulièrement orientée sur le thème de l'ornithologie. (Rouchouse, 1984) Le passage au Cap de Naze, de plusieurs ornithologues et l'intérêt qu'ils manifestèrent sur ce plan, renforça l'initiative de ce choix. Dans le cadre de cette nouvelle Réserve, une base d'observations ornithologiques pourrait prendre forme et faire l'objet de l'implantation d'une structure appropriée sur le plateau du massif maritime. Dans un esprit de collaboration scientifique international, il serait alors possible d'accueillir la communauté des ornithologues. Les informations qui viennent de me parvenir en provenance de la Ligue Française pour la Protection des Oiseaux (L.P.O.) me confirment l'esquisse de cette orientation. La Direction des Parcs Nationaux du Sénégal envisagerait actuellement le jumelage de la Réserve du Cap de Naze avec celle de Lilleau des Niges en Ile de Ré. Le Conservateur de cette Réserve a précisément travaillé quelques semaines en 1983, sur la zone littorale de la Petite Côte en ma compagnie et connaît donc parfaitement le site du Cap de Naze.

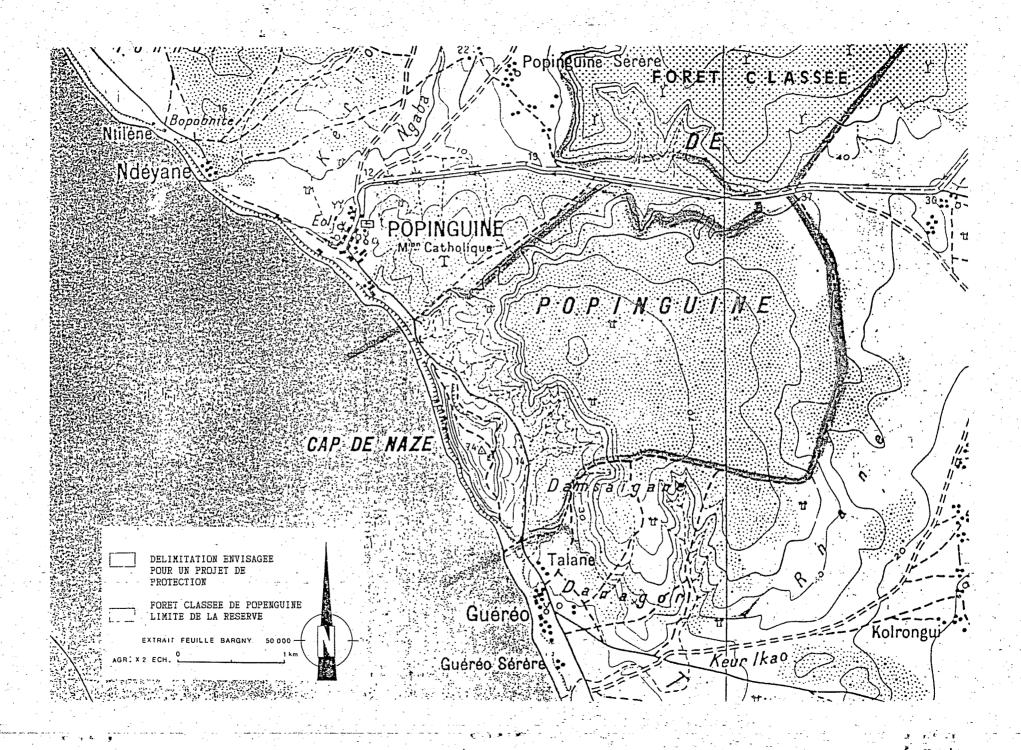
En complémentarité aux orientations scientifiques, on peut concevoir que l'aménagement de cette réserve puisse favoriser également; une activité à vocation pédagogique, dans le cadre scolaire et universitaire. Il serait possible d'envisager des excursions àcaractère pédagogique et culturel sur le massif du Cap de Naze, avec une certaine extension sur les zones environnantes pour compléter l'observation de la géologie régionale. J'avais d'ailleurs été sollicité par quelques écoles de la région pour envisager cette action pédagogique. Le principe de telles activités peut s'avérer extrêmement intéressant car il permettrait d'établir dans des conditions très favorables, un contact pratique sur le terrain, en développant des sujets précis sur le milieu naturel. L'esprit de cette démarche peut favoriser utilement la sensibilisation des esprits juvéniles aux problèmes fondamentaux de la protection de la nature au Sénégal. L'intérêt de cette initiative serait renforcé par la proximité relative des grandes villes, (Dakar, Thies) qui sont le siège des principales institutions scolaires et universitaires

Une certaine incidence du tourisme peut également s'envisager dans le cadre de cette Réserve. Au cours de ces dernières années, j'ai fait l'expérience de recueillir les appréciations et les commentaires près d'un large public auquel j'avais proposé de découvrir le site du Cap de Naze. Indépendamment des appréciations et des conseils que j'ai pu

recevoir de la part des personnalités qui se sont exprimées au titre de l'écologie et de l'ornithologie, la plupart des commentaires ont été formulés par des personnes en séjour touristique au Sénégal. Je peux faire état, sans être excessif d'une réelle unanimité des témoignages de satisfaction exprimés au terme d'excursions pédestres sur ce massif.

Cette constation laisse supposer qu'il subsiste à ce niveau une dimension particulière à développer dans le cadre du tourisme régional. Il semblerait en effet qu'une fraction importante du monde touristique aspire à déborder le canevas classique d'un séjour conventionnel, en recherchant une certaine innovation culturelle. L'invitation, voire "l'initiation" à l'observation et à la découverte du milieu naturel africain, d'une façon tout à fait insolite, rencontre une réelle adhésion. Le Cap de Naze présente toute la dimension nécessaire pour satisfaire un tel objectif. Sa situation géographique relativement proche des complexes de tourisme de la Petite Côte, semble propice à l'élaboration d'un circuit à vocation écologique, d'autant plus facilement que l'accès au Cap de Naze par la mer semble tout à fait réalisable. Le schéma d'un tel circuit, serait assorti d'une approche aussi pittoresque qu'attrayante dans une formule originale.

Cependant, ce volet d'activité devra obligatoirement s'assortir d'une organisation rigoureuse pour qu'il ne déborde pas le cadre de la conservation de la Réserve Naturelle. (groupe restreint encadré par le personnel de la Réserve, sur un circuit pédestre déterminé) L'ouverture de la Réserve à cette forme particulière de tourisme, aura une résultante culturelle qui apparaît importante et qui doit s'exprimer dans l'accueil traditionnel que le Sénégal réserve au monde extérieur.



Le document géographique représente l'ensemble de la zone du Cap de Naze sur un canevas au 50.000e agrandi deux fois; il est surchargé par deux tracés de couleurs différentes. Le tracé de couleur verte, caractérise la délimitation de la forêt domaniale classées de Popenguine, celle-ci est divisée par une vallée orientée E-O qu'emprunte la route Popenguine-Sindia, la partie sud est comprise essentiellement dans le massif du Cap de Naze.

Le tracé de couleur rouge représente la délimitation proposée initialement pour la création d'une zone de protection et de conservation. Cette limite comporte une petite extension au sud concernant le secteur de Damsargane qui englobe la zone sud du plateau intérieur, largement entamée par une vallée très pittoresque. C'est précisément la partie supérieure de cette vallée qui représentait un intérêt écologique bien lié à l'ensemble du massif. J'ai d'ailleurs effectué d'excellentes observations ornithologiques notamment sur les deux monticoles solitarius et saxatilis, mais également sur quelques accipitridés et en particulier sur Pandion haliaetus qui occupe régulièrement le haut de cette vallée. Cette annexion n'a pas été retenue et le cadre de la Réserve Naturelle est définitivement délimité par le tracé de la forêt domaniale.

Cet ensemble représente environ 1.000 ha. Les secteurs du plateau intérieur situés les plus à l'est se définissent comme un espace tampon sur l'intérieur du pays. A partir de la zone centrale de ce plateau, les secteurs qui s'étendent à l'ouest jusqu'à la mer, représentent la partie la plus attractive du périmètre protégé dans tout son particularisme, avec une extension en milieu maritime; la superficie de cette zone est de 800 ha.

La protection de cet ensemble structural devrait maintenant se développer avec le consensus coopératif de la population riveraine. A cette échelle restreinte, l'expérience sur cet environnement ne peut que produire des résultats souhaités et peut-être inattendus.

Dans le déroulement de cette mission et à la demande de la Direction des Parcs Nationaux, j'ai coopéré à la mise en oeuvre préliminaire de la Réserve Naturelle de Popenguine. Cette collaboration représentait la continuité et l'aboutissement de mon travail réalisé antérieurement sur ce projet. L'objectif recherché près des autorités du Sénégal, pour la protection du Cap de Naze était atteint le 13 Mai 1986, avec l'adoption en Conseil des Ministres à Dakar du projet de décret portant création de la Réserve Naturelle de Popenguine.

Le 10 Avril 1986, une séance de travail à la Direction des Parcs Nationaux à Dakar, permettait de mettre au point les modalités de travail pour commencer la mise en oeuvre préliminaire de cette nouvelle Réserve.

Indépendamment du travail personnel déjà en cours, j'ai entrepris avec Mr. O. DIA (D.P.N., chargé du projet) une étude précise du

périmètre de la forêt domaniale qui a été retenu comme limite officielle de la Réserve. Ce travail s'est assorti de contacts avec la population riveraine, notamment pour résoudre quelques cas litigieux concernant le débordement des cultures sur le domaine forestier.

L'examen détaillé de l'ensemble du massif du Cap de Naze a été réalisé, afin de déterminer les modalités techniques d'un plan de surveillance de l'aire considérée et la nature des interventions à envisager sur les différents aspects de la conservation.

Le plateau du massif maritime a fait l'objet d'un examen particulier. Sur ce secteur précis, nous sommes à la cote d'altitude maximum pour l'ensemble de la zone; ce point est considéré comme le centre stratégique de la Réserve et il constitue par ailleurs, l'un des aspects les plus attractifs de ce massif pour les travaux d'ornithologie. A cet endroit, des infrastructures militaires en ruines subsistent dont certaines pourraient être réutilisées dans l'implantation d'une nouvelle base opérationnelle. Celle-ci est effectivement envisagée au titre du P.C de la Réserve avec une structure d'accueil et de travail pour les scientifiques oeuvrant dans le cadre de ce contexte. (campagnes ornithologiques)

Des dispositions techniques et matérielles ont été étudiées pour envisager cet aménagement indispensable au fonctionnement de la Réserve, qui pourrait en définitive, se réaliser sur le principe de certaines stations ornithologiques établies en Europe sur des sites maritimes analogues.

Au terme de ces différentes opérations, la mise en place d'un premier balisage de la Réserve a été fait le 25 Mai 1986 sur les principaux points d'accès au massif du Cap de Naze. Cette opération a été réalisée avec la participation et l'assistance matérielle de l'Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération au Sénégal - ORSTOM - (Transport du Personnel des Parcs Nationaux entre Dakar et Popenguine, transport de matériel, réalisation des panneaux de balisage par le Service entretien du Centre ORSTOM de Mbour).

L'ensemble de cette première phase de travail s'est développé en collaboration avec une équipe de la Direction des Parcs Nationaux, conduite par Mr.O. DIA. Mon intervention personnelle s'est achevée avec la fin de ma mission. Une reprise des opérations avait été envisagée pour le mois de Juillet, mais mon déplacement qui avait été projeté pour cette période, n'a pu avoir lieu. En l'absence d'un protocole précis entre l'ORSTOM et la Direction des Parcs Nationaux pour la poursuite de ce travail, ma participation est restée dès lors, en suspens.

OBSERVATIONS SUR QUELQUES ELEMENTS DE LA PETITE FAUNE SAUVAGE LOCALE REALISEES FORTUITEMENT AU COURS DES PROSPECTIONS ORNITHOLOGIQUES AU CAP DE NAZE -

A première vue, le massif du Cap de Naze inspire un sentiment d'austérité et donne l'impression générale d'une nature rudimentaire dans un cadre aride car son espace semble dépourvu de toute activité faunique. Cette impression subsistera probablement à l'esprit inattentif du visiteur qui effectuera un passage rapide sans orientation particulière. Il en sera tout autrement, si toutefois, l'on s'accorde suffisamment de temps et de patience pour observer et se mettre globalement à "l'écoute" des lieux.

- REPTILES -

Sauriens:

- Varanus niloticus Varan du Nil (Varanides)
- Varanus exanthematicus (Varanides)

Ophidiens:

- Naja nigricollis Cracheur (Elapides)
- Bitis arietans arietans Vipère heurtante (Viperides)

- MAMMIFERES -

Primates:

- Erythrocebus patas patas - Singe rouge (Cercopithecides)

Rongeurs :

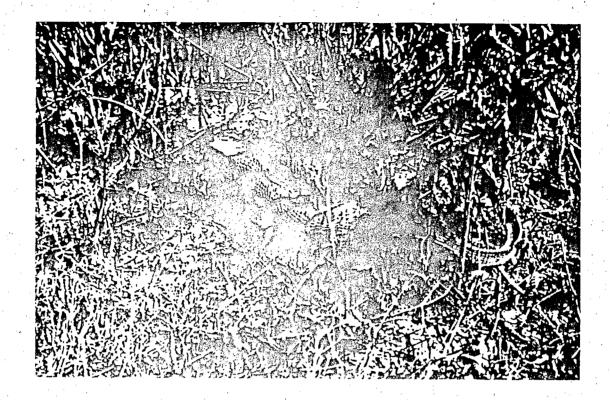
- Lepus crawshayi Lièvre à oreilles de lapin (Laporides)
- Hystrix cristata senegalica Porc-épic du Sénégal (Hystricides)
- Xerus erythropus erythropus Ecureuil fouisseur (Sciurides)

Carnivores:

- Canis aureus Chacal commun (Canides)
- Civettictis civetta Civette (Viverrides)
- Herpestes sanguineus Mangouste rouge (Viverrides)

Artiodactyles:

- Sylvicapra grimmia coronola - Cephalophe couronné (Cephalophines)



Varanus exanthematicus (Varanides) dans la végétation sèche sur le plateau du massif maritime

Un sujet également découvert sur un arbre dans l'intérieur du massif



- ADAM, J.G. (1962): Eléments pour l'étude des groupements végétaux de la presqu'île du Cap Vert, 4è note La série du massif de Ndiass Bulletin IFAN T. XXIV série A N°1 1962.
- ALTENBURG, W., KAMP, J. (1985): RIN Contribution to research on management of natural resources 1985-1 Importance des zones humides de la Mauritanie du Sud, du Sénégal, de la Gambie et de la Guinée-Bissau pour la Barge à queue noire (Limosa).
- AUBREVILLE, A. (1949): Climats, forêts et désertification de l'Afrique tropicale Soc. d'Ed. Geogr. Marit. et Coloniales, Paris.
- BROWNE, P.W.P. (1982) Palearctic birds wintering in Southwest Mauritania: species, distributions and population estimates -Malimbus 4: 69-92.
- CURRY-LINDAHL, K. (1980): Les oiseaux migrateurs à travers mer et terre
- DEKEYSER, P.L., DERIVOT. J.H. (1966) : Les diseaux de l'Ouest-Africain
- DE SMET, K. ET VAN GOMPEL, J. (1980): Observations sur la Côte sénégalaise en Décembre et Janvier Malimbus 2: 56-76.
- DIA, A.T. (1983): La désertification à l'assaut du Sahel Afrika, 12/1983.
- DUPUY, A. (1969): Catalogue ornithologique du Sahara algérien, -Oiseau 39.
- DURAND, J.G., LEVEQUE, C. (1980): Flore et Faune aquatiques de l'Afrique sahélo-soudanienne.
- ETCHECOPAR, R.D., HUE, F. (1964) : Les Oiseaux du Nord de l'Afrique
- GOUDE-GAUSSEN, G. et ROGNON P. (1983) : Les poussières sahariennes -La Recherche N°147.
- HEIM DE BALSAC, H. et T.H. (1951): Les migrations dans l'Ouest Africain - Alauda XIX - 1: 30-32.
- HEIM DE BALSAC, H., MAYAUD, N. (1962): Les oiseaux du nord-ouest de l'Afrique
- ISENMANN, P. (1986): Communication personnelle de l'auteur Die westafrikanischen Winterquartiere der Blaumerle Monticola solitarius (Aves, Turdidae) - Annalen Naturhistorischen Museums Wien. (en cours de publication)

- LAFERRERE, M. (1968): Observations ornithologiques au Tassili des Ajjers - Alauda, 36.
- LE HOUEROU, H.N. (1979) : La désertisation des régions arides La Recherche N°99.
- MC GREGOR, I.A., LANSBOROUGH-THOMSON, A. (1965): Blue Rock-Thrush Monticola solitarius in the Gambia Ibis 107: 401.
- MOREAU, R.E. (1972) The palearctic-african bird migration systems Academic Press London New-York.
- MOREL, G.J., MONNET, C., ROUCHOUSE, C. (1983): Données nouvelles sur Monticola solitaria et Monticola saxatilis en Sénégambie -Malimbus 5: 1-4.
- MOREL, G.J. (1985) : Les oiseaux des milieux rocheux au Sénégal Malimbus 7 : 115-119.
- NAEGELE, A. (1959): Note préliminaire sur la flore et la végétation du cordon littoral ou avant-dune au Sénégal Bull. IFAN, T. XXI, série A N°4, 1959.
- NAUROIS, R. de. (1969): Peuplement et cycles de reproduction des oiseaux de la côte occidentale d'Afrique Mémoires du Museum National d'Histoire Naturelle. Série A, Zoologie, Tome LXI.
- OJO, O. (1977) -: The climates of West Africa
- PAGES, J., TOURE, D. (1985): Les anomalies thermiques de la mer à Dakar Veille climatique satellitaire N°7.
- ROUCHOUSE, C. (1984): Le Cap de Naze, protection d'un site naturel sur le littoral de la Petite Côte au Sénégal. Perspective pour un projet de sanctuaire ornithologique.
- ROUCHOUSE, C. (1985) : Sédentarisation de Monticola solitarius au Cap de Naze, Sénégal Malimbus 7 : 91-94.
- SALVAN, J. (1968): Contribution à l'étude des oiseaux du Tchad Oiseau, 38: 249-273.
- TESSIER, F., ALLOITEAU, J.: Bulletin de la Dir. des Mines, N°14, Tome I
- WALSH, F., GRIMES, L.G. (1981): Observations on some Palearctic birds in Ghana Bull. Brit. Orn. Club, 101 327-334.
- WINK, M. (1976): Palaearktische Zugvögel in Ghana (Westafrika) Bonn. Zool. Beitr., 27: 67-86.
- YEATMAN, L. (1976): Atlas des oiseaux nicheurs de France Société Ornithologique de France.

- IXCUMENTS CARTOGRAPHIQUES -

Extrait de la Carte de l'Afrique de l'Ouest

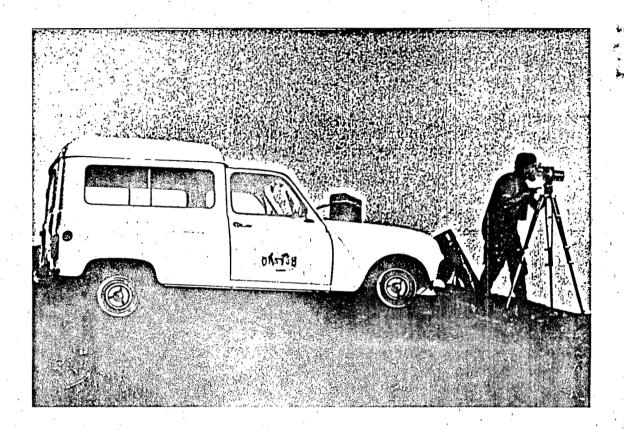
- au 50.000e, feuille de Bargny, I.G.N. 1956 - secteur du Cap de Naze agrandi 2 fois

Extraits de la Carte de l' Afrique de l'Ouest

- au 200.000e, feuille de Dakar (F.N.D.-28-XIII) I.G.N. 1966
- au 200.000e, feuille de Thies (F.N.D.-28-XIV) I.G.N./Service Géographique du Sénégal

- DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES -

- FINAS, M. : L.P.O., Paris
- LOSKE, K.H.: Buro Fur Okologie, Wasserwirtschaft GESEKE, R.F.A.
- ROBREAU, H. : L.P.O., Ile de Ré, Réserve Naturelle de Lilleau de Niges
- ROUCHOUSE, C. : ORSTOM, Paris
- VILLENEUVE, P. : Mbour, Sénégal



Base d'observation située sur le contrefort nord du Cap de Naze

Observation de Monticola solitarius (Merle bleu) avec le téléscope Celestron Maksutov-Cassegrain de 90mm.